Courrier français

HEBDOMADAIRE CHRÉTIEN DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES

3 784065 201707 >

30 OCTOBRE 2026 - N°4285 - 1,70€ - 05 24 07 39 63 - courrier-francais.fr

PRATIQUE

Budget : les méthodes pour ne plus être dans le rouge

En partenariat avec l'association *« La finance pour tous »*, notre hebdomadaire vous donne quelques clés pour se constituer une épargne et réduire son découvert.

Lire notre page spéciale

VIENNE

Collectivités locales : les maires alertent

P. 4

MONTMORILLON

Un appel à la concorde très suivi

P. 7

PATRIMOINE RELIGIEUX

Zoom sur l'église de Saint-Amand-sur-Sèvre

P. 10

Le maire de Poitiers veut redresser les finances



Anthony Brottier, maire centriste de Poitiers depuis mars 2026, ayant succédé à l'écologiste Léonore Moncond'huy, a dressé un premier bilan de l'action de son équipe municipale, après six mois d'exercice. P. 2

DEUX-SÈVRES

Objectif : renforcer les territoires ruraux

La MSA Poitou et la Fédération Territoriale des MFR du Poitou ont signé une convention de partenariat 2026 – 2030, à Secondigny. Elle porte sur quatre axes de coopération.

P. 11



POITIERS

Un théâtre contre la pensée unique

Un théâtre qui divertit, mais qui fait aussi réfléchir, c'est ce que promeuvent depuis plus de 70 ans les Amis du Théâtre Populaire de Poitiers. Voici le programme 2026-2027.

P. 6



Politique Anthony Brottier, maire centriste de Poitiers depuis mars 2026, ayant succédé à l'écologiste Léonore Moncond'huy, a dressé un premier bilan de l'action de son équipe municipale, après six mois d'exercice. État des lieux.

À l'heure du premier bilan, le maire souhaite « redresser la situation financière »

POITIERS

« *Six mois après notre installation, nous avons voulu prendre le temps de regarder la situation de la Ville telle qu'elle est, sans masquer les difficultés et sans perdre de temps* » indiquait d'emblée la municipalité de Poitiers, lors du premier bilan de son action, dressé en mairie le vendredi 16 octobre, par le maire lui-même, Anthony Brottier, élu en mars dernier après avoir siégé dans l'opposition lors du précédent mandat.

« *Ces six premiers mois ont d'abord été ceux de l'action. Renforcer la proximité dans les quartiers, répondre aux attentes du quotidien, agir sur le cadre de vie et la tranquillité publique, adapter nos écoles et nos équipements aux fortes chaleurs, faciliter les déplacements : nous avons engagé des premières réponses concrètes sur les sujets qui touchent directement les Poitevines et les Poitevins.* »

Ils ont également été ceux de l'état des lieux.

Selon le maire, « *l'analyse de la situation financière de la Ville et des projets engagés au cours du précédent mandat fait apparaître des contraintes importantes. Plusieurs projets ont été programmés sur la base de chiffrages qui ne correspondent plus à leur réalité financière actuelle. D'autres doivent désormais intégrer de nouvelles contraintes, notamment en matière de pollution des sols, de confort thermique ou de fonctionnement futur.* »

« Répondre aux attentes de la vie quotidienne des Poitevins »

Des constats « *qui imposent à faire des choix. Il ne s'agit pas de renoncer à investir, mais investir différemment. Notre volonté est de répondre aux attentes de la vie quotidienne des Poitevines et des Poitevins. Redresser la situation financière pour pouvoir à nouveau nous projeter, protéger les services essentiels et concentrer nos moyens sur les priorités du quotidien : c'est le cap que nous nous fixons.* »

Cette première étape permet ainsi de poser une méthode pour la suite du mandat : « *Regarder la réalité en face, objectiver les besoins, revoir ce qui doit l'être et investir là où les habitants en attendent des résultats concrets. Redresser pour pouvoir investir. Protéger les services essentiels. Préparer la ville de demain.* »

Anthony Brottier, maire de la Ville de Poitiers, a développé son propos en faisant valoir que « *dès le début du mandat, la Ville de Poitiers a renforcé sa présence dans les quartiers avec la mise en place de 11 élus référents, chargés d'assurer un lien direct avec les habitants et les services municipaux.* »

Une cellule proximité a également été créée afin de centraliser les sollicitations, de faciliter leur traitement et d'assurer le suivi des réponses. À la fin de l'été 2026, plus de 150 sollicitations ont été remontées par les élus de quartier, dont plus de la moitié, ont déjà été traitées et ont donné lieu à une réponse.

Les principales demandes concernent le cadre de vie et la voirie (33 %), la mobilité et le stationnement (16 %), la sécurité et la tranquillité publique (15 %), ainsi que la santé, le social et les situations d'urgence (13 %).

Cette organisation s'accompagne depuis septembre de réunions publiques dans les différents quartiers de la ville.

Une présence renforcée pour la tranquillité publique

Face aux attentes exprimées par les habitants et les commerçants, la Ville a renforcé sa présence aux abords et sur la place de Bretagne.

Du 6 juin au 12 septembre, les équipes de médiation et la police municipale ont assuré une présence renforcée, notamment en soirée. La Ville a également expérimenté, à partir du 19 août, l'extinction de l'éclairage de la place entre 23 h et 5 h, à la demande des riverains et des usagers.

Cette expérimentation doit faire l'objet d'un bilan afin d'identifier les ajustements nécessaires.

Le maire a ensuite estimé que « *faciliter les mobilités constitue un levier important pour améliorer le quotidien, favoriser l'autonomie et soutenir l'attractivité du centre-ville. En lien avec Grand Poitiers, plusieurs mesures sont entrées en vigueur dès cet été afin de favoriser les déplacements des familles et de faciliter l'accès au cœur de la ville.* »

Parmi elles figurent : la gratuité des transports en commun pour les enfants de moins de 12 ans, afin de leur permettre de se familiariser avec ce mode de déplacement et de favoriser progressivement leur autonomie. La gratuité du réseau le mercredi après-midi (en plus de la journée du samedi). La mise en place d'1 h 30 de stationnement gratuit le samedi en voirie et dans les parkings du centre-ville (excepté Toumaï), afin de faciliter l'accès aux commerces de proximité.

« *L'amélioration du cadre de vie constitue l'une des priorités du début de mandat* » de cette nouvelle équipe municipale.

Une nouvelle tournée spécifique d'enlèvement des encombrants a été mise en place afin d'intervenir plus rapidement dans les secteurs particulièrement concernés par les dépôts sauvages. Le dispositif cible 65 secteurs et complète les interventions déjà réalisées par les services municipaux.

La Ville poursuit aussi ses actions de sensibilisation, de contrôle et de sanction afin de lutter contre les dépôts sauvages et préserver la qualité des espaces publics.

Depuis mai, 800 points lumineux ont également été rallumés ou adaptés. Les horaires d'extinction ont également été harmonisés, avec un maintien de l'éclairage jusqu'à 1 h du matin puis une extinction jusqu'à 5 h, sauf dans les secteurs prioritaires.



Anthony Brottier, maire de Poitiers, à l'heure du premier bilan devant les médias locaux. *Ville de Poitiers*

« Le changement climatique n'attend pas : nous non plus »

« *L'adaptation au changement climatique constitue un fil rouge du mandat. La Ville travaille dès à présent à une méthodologie permettant d'intégrer les enjeux de résilience et d'adaptation dans ses politiques publiques et ses projets. Plusieurs réalisations ont déjà été réalisées, à noter : ouverture de la cour d'honneur du lycée Henri-IV comme nouvel espace de fraîcheur ; installation de neuf pergolas équipées de brumisateurs dans plusieurs quartiers ; adaptation des usages dans les écoles : dès le mois de mai 2026, 200 ventilateurs supplémentaires ont notamment été achetés et déployés dans les écoles, portant à environ 300 le nombre de ventilateurs affectés aux groupes scolaires.* »

L'élu a ensuite évoqué les finances, et « *l'analyse des comptes 2025 fait apparaître une dégradation des principaux indicateurs financiers de la Ville. Entre 2023 et 2025, l'épargne brute est passée de 15 % à 9,6 % des recettes ; l'épargne nette est passée de 11,1 millions d'euros à 2,8 millions d'euros, soit une baisse de 75 % ; la capacité de désendettement est passée de 4,6 à 9,5 ans ; la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) est passée de 23,4 millions d'euros à 34,6 millions d'euros entre 2023 et 2025* ».

Celui qui est également président de l'intercommunalité de Grand Poitiers a informé que : « *Les recettes de fonctionnement sont, dans le même temps, restées globalement stables alors que les dépenses de fonctionnement ont progressé de près de 7 millions d'euros entre 2023 et 2025. Ces éléments réduisent les marges de manœuvre de la collectivité et rendent nécessaire un examen des projets engagés afin de préserver sa capacité à investir dans les années à venir.* »

Les premiers mois du mandat ont également permis d'approfondir l'analyse de plusieurs grands projets engagés précédemment.

Pour Anthony Brottier et son équipe municipale, « *l'ancien exécutif minorait dans la PPI les montants chiffrés par les services en 2021. La PPI initiale a ainsi intégré de nombreux projets avec des montants inférieurs aux chiffrages présentés aux élus. L'arbitrage a davantage consisté à réduire le montant affecté à certains projets qu'à réduire leur nombre. Plusieurs projets représentaient ainsi la moitié de la PPI initiale. Cette situation conduit la Ville à réexaminer la soutenabilité financière de certains projets et, lorsque cela est nécessaire, leur dimensionnement ou leur calendrier.* »

Quid des plus gros projets en cours ?

Et de donner plus de détails concernant des réalisations d'envergure. Pour le Palais notamment, une étude réalisée début 2026 par un cabinet d'experts indépendants et le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes font apparaître un coût global susceptible d'atteindre environ 60 millions d'euros TTC, alors que la PPI précédente inscrivait 18,2 millions. Les financements identifiés représentent environ 30 % du coût total du projet.

Le coût du projet avait été chiffré à 54,9 millions d'euros en mai 2021 par les services, avant une inscription de 18 millions d'euros dans la PPI. « *Une étude réalisée début 2026 souligne qu'un portage majoritaire par la seule Ville présenterait une charge importante en investissement comme en fonctionnement et une dégradation durable des finances de la collectivité. Les simulations financières font notamment apparaître un besoin de financement annuel de plusieurs millions d'euros. En l'absence de partenaires financiers suffisants, plusieurs scénarios doivent donc être étudiés, dont un redimensionnement ou une réalisation par phases.* » Le Lagon du bois de Saint-Pierre « *a trouvé son public et répond à une attente des habitants. Les conditions de fonctionnement de cet équipement doivent toutefois encore être consolidées, notamment en matière de qualité sanitaire de l'eau. La qualité de l'eau dépend en effet de plusieurs paramètres qui interagissent entre eux : fréquentation, température de l'eau et de l'air, circulation et renouvellement de l'eau, efficacité de la filtration et du traitement, mais aussi conditions météorologiques. La fréquentation constitue donc un point de vigilance, sans être à elle seule responsable des éventuelles difficultés rencontrées.* »

À l'issue de la saison, un retour d'expérience avec l'Agence Régionale de Santé permettra de tirer les enseignements des analyses réalisées et d'identifier les ajustements nécessaires pour sécuriser durablement le fonctionnement du site. Plusieurs pistes sont déjà à l'étude : installation d'une motopompe pour ramener le sable, étude demandée au constructeur sur les pentes du filtre et réflexion sur le fonctionnement et l'aménagement du bassin naturel. « *L'objectif est clair : conserver un équipement qui a trouvé son public, tout en améliorant ses conditions de fonctionnement et en garantissant durablement la qualité de l'eau* » a conclu le maire.

Olivier JAUNAY

Budget : les méthodes pour ne plus être dans le rouge

PRATIQUE Comment bien gérer son budget pour réduire son découvert et se constituer une épargne ? Il existe diverses méthodes, facilement applicables par tous. **En partenariat avec Lafinancepourtous.com.**



Les trois étapes pour établir son budget

La première étape consiste à faire un check-up de vos revenus et de vos dépenses. Examinez attentivement votre relevé de compte, notez vos sources de revenus et tous les postes de dépenses, sans oublier celles du quotidien. Pour la deuxième étape, catégorisez vos dépenses par degré de contrainte. Les dépenses fixes correspondent aux charges obligatoires (comme les impôts) et aux obligations résultant d'un contrat (loyer, assurance, factures d'énergie, abonnements téléphoniques…). Les dépenses réductibles sont des dépenses courantes, le plus souvent absolument nécessaires : alimentation, transport… Enfin, les dépenses reportables correspondent à des coûts occasionnels ou plus irréguliers, qui peuvent être reportées dans le temps : habillement, loisirs, voyages… En troisième étape, établissez votre budget. Listez vos revenus et vos dépenses dans un outil de gestion de budget : tableur Excel, logiciel de gestion de budget, application mobile… Identifiez des pistes d'économies (suppression des abonnements en doublon ou des services non utilisés).

Puis suivez régulièrement votre budget, quelques minutes par semaine. Vous pourrez ainsi procéder à des ajustements avant que votre situation financière ne se dégrade.

La règle des « 50/30/20 » pour gérer son budget

D'autres méthodes peuvent vous aider à gérer votre budget. La règle du « 50/30/20 », développée en 2005 par la sénatrice américaine Elisabeth Warren dans un guide pratique de gestion budgétaire, vise à simplifier la gestion du budget, en répartissant ses revenus en trois catégories de dépenses :

- 50 % pour les dépenses essentielles : loyer, transport, assurances, impôts, alimentation…
- 30 % pour les dépenses dites de loisir (sorties, sports, vacances…).
- 20 % pour l'épargne.

Cette répartition peut être adaptée selon sa situation familiale et ses revenus.

La méthode des enveloppes

La méthode des enveloppes, déjà familière au début du XXème siècle, a été remise en avant notamment sur les réseaux sociaux. Il s'agit de retirer en espèces chaque mois l'argent nécessaire pour régler les besoins courants, et de le répartir dans différentes enveloppes, en fonction des types de dépenses : « nourriture », « entretien de la maison », « loisirs », « épargne » … Le montant alloué à chaque poste de dépenses par mois dépend de son budget global.

Cette méthode peut aider au règlement des dépenses du quotidien. Après avoir réglé les charges contraintes telles que loyer, impôt, assurance, par virement, prélèvement ou éventuellement par chèque.

Cette méthode se décline aussi sous forme de sous-comptes associés à un compte bancaire principal ouvert auprès de néobanques essentiellement.

Plafonnement des frais d'incidents bancaires

Les incidents de paiement génèrent de nombreux frais : agios en cas de découvert, commission d'intervention pour dépassement de découvert, frais de rejet de prélèvement ou de virement… Certains de ces frais d'incident bancaire sont plafonnés par la loi.

Montant maximum légal des frais bancaires pour incident de paiement

Dépassement de découvert (commission d'intervention)	**8 €** par opération et **80 €** par mois au maximum *Personne bénéficiaire d'une OCF* :* **4 €** par opération et **20 €/mois** au maximum
Rejet de chèque (pour défaut de provision)	Selon le montant du chèque rejeté • inférieur ou égal à 50 € : **30 €** • supérieur à 50 € : **50 €**
Rejet de virement ou de prélèvement	ne peut excéder le montant du virement ou du prélèvement rejeté, plafonné à **20 €**
Saisie administrative à tiers détenteur (SATD)**	Frais plafonnés à **10 % du montant saisi, dans la limite de 100 euros**
Plafonnement global de 9 frais d'incidents bancaires (hors agios et frais de saisie sur compte bancaire)	*Personne identifiée en situation de fragilité financière par leur banque (hors OCF) :* **25 €/mois** *Personne bénéficiaire d'une OCF :* **20 €/mois** et **200 €/an**

(*) OCF : offre spécifique pour client en situation de fragilité financière souscrite auprès de sa banque
(**) Saisie notifiée par une administration (État, commune, hôpital…)

Glossaire

Découvert bancaire :
Le découvert bancaire correspond à une situation où le solde du compte devient négatif (débiteur), les sommes débitées du compte étant supérieures au solde disponible.

Relevé de compte :
Le relevé de compte récapitule toutes les opérations passées au crédit et au débit du compte bancaire au cours d'une période donnée (le mois généralement) et le solde créditeur ou débiteur du compte.

Néobanque :
Une néobanque est un établissement financier 100 % digital, sans agence physique, qui propose des services de paiement ou bancaires via une application mobile.

La méthode « BISOU » pour maîtriser ses dépenses

La méthode BISOU n'est pas un nouvel outil pour gérer son budget, mais un moyen mnémotechnique pour consommer de manière plus responsable et aider à maîtriser ses dépenses.
C'est une méthode simple pour éviter les achats compulsifs, en se posant plusieurs questions avant l'achat. Et une solution pour faire des économies tout en protégeant la planète.
« BISOU », c'est l'acronyme qui permet de s'interroger sur 5 points clés :
B comme Besoin : cet achat correspond-il à un besoin réel ou est-ce que j'achète uniquement pour combler un manque ou une émotion ?
I comme Immédiat : est-ce que j'en ai besoin immédiatement ? Ou est-ce que je peux attendre un peu avant d'acheter : dans quelques jours, le besoin existera-t-il encore ?
S comme Semblable : est-ce que j'ai déjà un bien ou un produit qui remplit la même fonction, le même usage ?
O comme Origine : où et comment le produit a-t-il été fabriqué ? S'agit-il d'un produit durable, fabriqué localement ?
U comme Utilité : est-ce que je vais vraiment m'en servir et à quelle fréquence ?
Les réponses à ces questions peuvent orienter ses comportements d'achat, et permettre de faire des économies en achetant seulement ce qui correspond à un réel besoin. La méthode BISOU peut redonner du sens à ses achats, en évitant la surconsommation.

lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

La finance pour tous est une association d'intérêt général qui a pour objectif de favoriser et promouvoir la culture financière des Français.

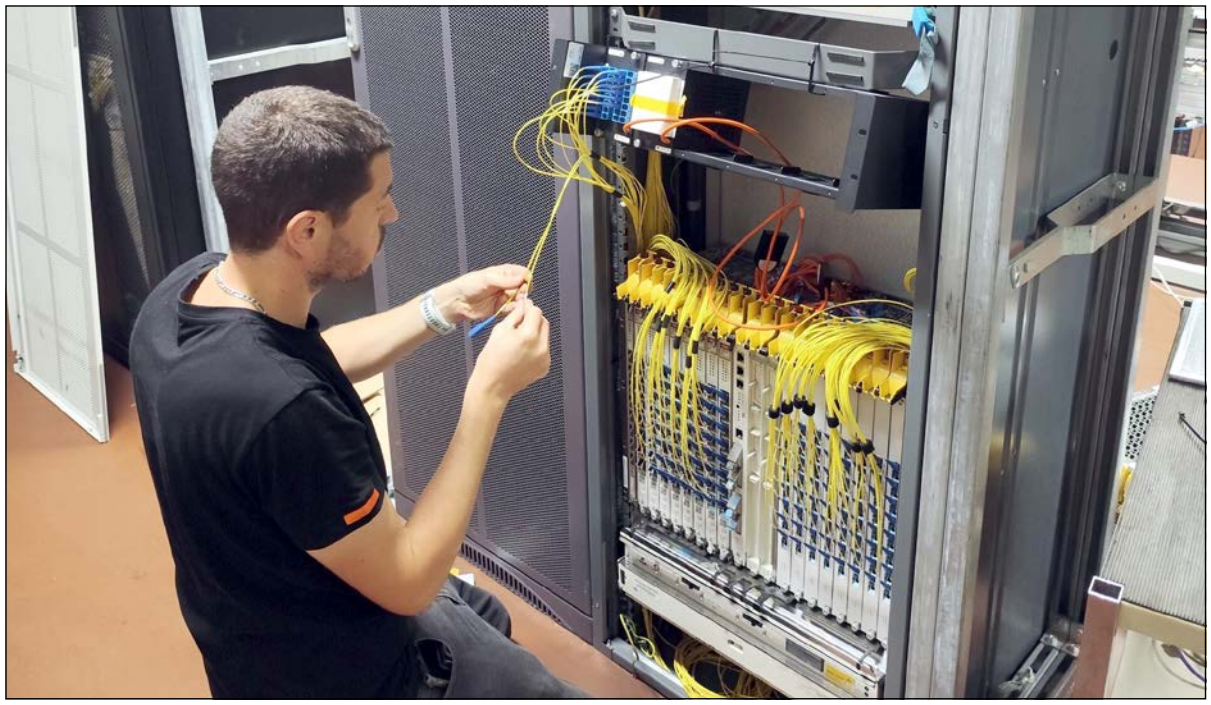
Courrier français
HEBDOMADAIRE RÉGIONAL

Technologie Le réseau cuivre sera coupé progressivement jusqu'en 2030 dans la Vienne et les Deux-Sèvres par l'opérateur Orange, propriétaire du réseau, qui rappelle que les premières communes seront concernées dès le 31 janvier 2027.

Le réseau cuivre bientôt coupé dans 23 communes de la Vienne et des Deux-Sèvres

VIVRE EN POITOU

Nous l'avions déjà annoncé dans nos colonnes, l'arrêt complet du réseau cuivre (ADSL, VDSL, téléphone fixe branché sur une prise en T) en France est piloté par Orange et s'échelonne progressivement par lots de communes jusqu'à fin 2030.
Une évolution que va marquer l'arrêt des services ADSL et de téléphonie fixe classique.
Les abonnés utilisant une prise murale en T avec l'ADSL ou un téléphone fixe traditionnel devront migrer vers une offre alternative (fibre optique, 4G/5G Home ou satellite selon votre éligibilité).
L'ex-champion de saut à la perche Romain Mesnil, directeur territorial d'Orange en Vienne et en Deux-Sèvres, rappelle que : « *Le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. De plus, un abonné à la fibre consomme 4 fois moins de kWh qu'un abonné au cuivre, qui mobilise des serveurs qui tournent inutilement, sont coûteux et ont une plus forte empreinte environnementale, le cuivre pose aussi des problèmes de sécurité. Nous sommes en cette fin octobre à J-100 de l'arrêt du réseau cuivre dans certaines communes de la Vienne et des Deux-Sèvres, qui interviendra au 31 janvier 2027.* »
Ce jour-là, dans un peu plus de trois mois donc, les communes suivantes seront concernées. Dans la Vienne, Availles-en-Châtellerault, Biard, Buxerolles, Cenon-sur-Vienne, Colombiers, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Mignaloux-Beauvoir, Monthoiron, Naintré. Dans les Deux-Sèvres, Aiffres, Amuré, Arçais, Le Bourdet, Chauray, Coulon, Prin-Deyrançon, Saint-Gelais, Saint-Rémy, Scieq, Vallans, Villiers-en-Plaine, Vouillé.
« *Ça fait plusieurs années que les opérateurs commerciaux passent le message, on a envoyé des courriers, appelé les clients, fait du porte-à-porte également* », indique Romain Mesnil. « *On est environ à 4 % des logements qui sont encore au cuivre, les collectivités peuvent avoir accès aux adresses concernées, ça évolue quand même assez vite puisque le pourcentage était de 7 % en mai dernier, il sera impossible de descendre à 0 %, il restera toujours quelques irréductibles, mais le message important à faire passer, c'est que pour les gens qui ne sont pas intéressés par Internet et veulent juste continuer à bénéficier d'un téléphone fixe, tout en gardant leur numéro, des solutions existent, soit par la fibre, soit par la 4G, il faut faire venir un technicien.* »
À ce propos, le responsable rappelle de « *faire attention aux démarchages abusifs, des agents qui sonnent chez vous doivent toujours pouvoir justifier d'une carte professionnelle. Nous avons également malheureusement des gens qui se retrouvent sans téléphone à cause des vols de cuivre, un fléau qui perdure, avec plusieurs cas relevés par semaine dans les deux départements.* » En 2028, ce sont 16 communes en Deux-Sèvres et 9 dans la Vienne qui seront concernées, dont des localités d'envergure comme Niort ou Châtellerault.



Un technicien en pleine intervention (image d'illustration). *Orange*

Olivier JAUNAY

Agenda culturel

Les sorties dans la Vienne

Expositions

6 novembre 2026 au 31 janvier 2027 - Lussac-les-Châteaux, La Sabline. Exposition *Au gré du vent*. Entrée gratuite. Vernissage, le vendredi 6 novembre à 18h. Gratuit. Tél. 05.49.83.39.80.
Jusqu'au 21 novembre - Lussac-les-Châteaux, médiathèque. Exposition *Souvenirs de Pologne*. En lien avec le Prix des Littératures Européennes de Cognac, la médiathèque vous propose de découvrir divers objets et costumes traditionnels de culture polonaise. Entrée libre et gratuite.
Jusqu'au 22 novembre - Loudun, collégiale Sainte-Croix. Exposition : *Si... Couleur et lumière* de Christine Morin et François Chauvin. Entrée libre. Tél. 05.49.98.62.00.
Jusqu'au 11 décembre - du lundi au vendredi de 14 h à 18 h. Châtellerault, Centre d'art contemporain. Exposition *Histoires poitevines et autres mythologies* de Vincent Girard.

Conférence et visite

4 novembre - 15 h. Lussac-les-Châteaux, musée de Préhistoire. Balade préhisto' *Du musée aux grottes*. Tarifs : plein 6 euros, réduit et – 18 ans : 3 euros. Sur réservation au 05.49.83.39.80 ou lasabline@lasabline.fr
Jusqu'au 12 novembre - mardi et jeudi, 16 h 30. Chauvigny, office de tourisme. Visites guidées de la cité médiévale. Tarifs : plein 5 euros, réduit 3,50 euros (7-18 ans, étudiants).

Atelier

7 novembre - Loudun, collégiale Sainte-Croix. Atelier famille : *Spontanéité abstraite*. 18 novembre - Atelier famille : *Touche du bois*. À partir de 4 ans. Tous les ateliers commencent à 15 h 30. Tarif par atelier : 2 euros pour les moins de 12 ans - 5 euros par adulte. Informations et réservations : collegiale.ste.croix@ville-loudun.fr ou 05.49.98.62.00.
7 novembre - 10 h à 17 h. Lussac-les-Châteaux, musée La Sabliine. Atelier peinture avec Cassandre, illustratrice et entrepreneuse au sein de la Coopérative Oriu.

Rencontre

14 novembre - 16 h. Lussac-les-Châteaux, médiathèque. Rencontre dédicace avec Véronique Rochais-Cheminée et Gabriel Peronneau pour leur ouvrage *Le camp de Rouillé de 1939 à nos jours*. Entrée libre et gratuite. Réservation conseillée au 05.49.83.39.81.

Nature

Jusqu'au 1er novembre - tous les jours à 10 h 30 ou 15 h. Saint-Romain, Natur'équestre - Puiraveau. Balades à poney pour les enfants de 2 à 10 ans. Sur réservation uniquement : Lydie au 06.13.76.42.36.

Bric-à-brac

8 novembre - 9 h à 16 h. Charroux, salle polyvalente. Bourse aux jouets et périculture, organisé par l'APE. Tarif : 2,50 euros le mètre, tables fournies. Restauration sur place. Réservation : Laura au 06.43.43.31.42 ou Marion au 06.32.10.95.24.

Humour

7 novembre - 20 h 30. Vouneuil-sous-Biard, salle R2B. *« Bonjour Au revoir S'il vous plaît Merci »* avec Les Jumeaux. Tarifs : plein 18 euros, réduit et abonné : 15 euros. Réservation en mairie du lundi au vendredi de 15 h 30 à 17 h 30. Billetterie sur place les soirs de spectacles. Pas de réservation par courrier ou par téléphone. Réservation : salle-r2b.fr - renseignements au 05.49.36.10.20.

Danse

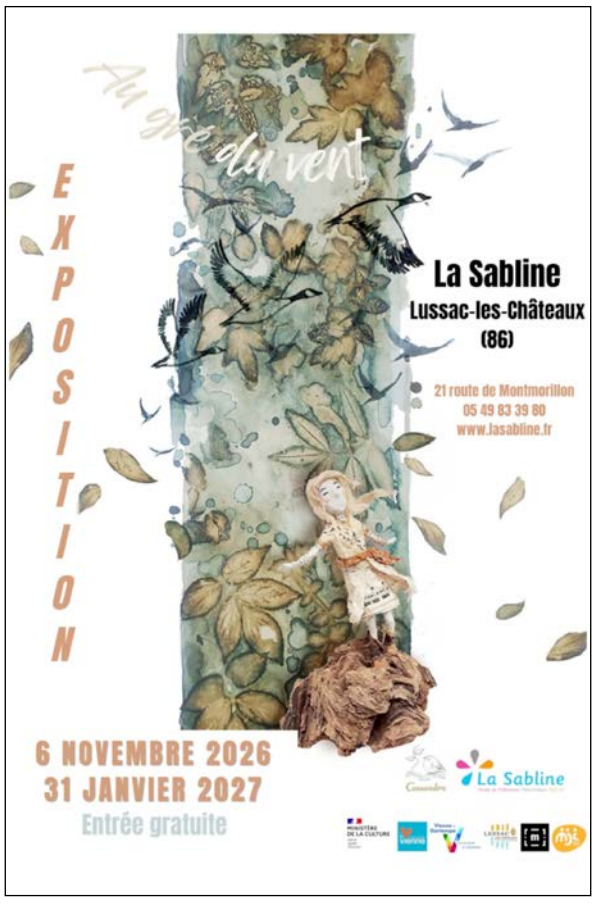
13 novembre - 19 h. Châtellerault, Nouveau Théâtre. *Singe* [titre provistoire] par la compagnie Hum, Mathilde Bonicel et Inês Campos. Durée : 30 minutes de présentation et 30 minutes d'échanges. Gratuit sur réservation au 05.49.85.46.54 ou par courriel : billetterie@3t-chatellerault.fr

Spectacle

7 novembre - 19 h 45. Chasseneuil-du-Poitou, La Quintaine. Théâtre et marionnettes : *Peau de mille bêtes* par la compagnie Un œil aux portes - Sylvie Disso. Dès 9 ans. Le 14 - 20 h 45. Musique : Feloche au chant, piano et mandoline. Dès 10 ans. Tarifs : plein 16 euros, réduit 14 euros, abonné 12 euros, 3 euros pour les moins de 16 ans. Billetterie : En ligne sur http://laquintaine.fr/fr/saison-culturelle/billetterie/ ou à l'accueil de la Quintaine : mercredi et vendredi (15 h à 18 h) et les soirs de spectacle 1 h avant la représentation. Tél. 05.49.11.37.05 (accueil téléphonique du mardi au vendredi de 14 h à 18 h) ou par courriel : contact@laquintaine.fr
12 novembre - 19 h 30. Châtellerault, Théâtre Blossac. Concert marionnettique : *L'art d'accommoder les restes* par la compagnie Rocking. À partir de 6 ans. Tarifs : 18, 13 et 6 euros. Réservation au 05.49.85.46.54 ou par courriel : billetterie@3t-chatellerault.fr

Festival

9 au 14 novembre - Coussay-les-Bois, Terrain municipal. 8e édition du festival Folies Bastringue, organisé par la Fausse Compagnie. Spectacles à partir de 8 euros. Billetterie en ligne : https://www.helloasso.com/associations/fausse-compagnie
Tél. 07.81.01.58.19.



Cassandre - La Sabline

Politique L'Association des maires et présidents d'intercommunalités de la Vienne (AMF86) tire la sonnette d'alarme sur les ponctions visant les collectivités locales dans le viseur du gouvernement dans le cadre de l'élaboration du budget 2027.

« Les collectivités pourraient devoir revoir leurs projets, les repousser ou y renoncer »

VIVRE DANS LA VIENNE

« *Rénover une école, améliorer une voirie, moderniser un équipement public : ces projets répondent aux besoins quotidiens des habitants et soutiennent l'activité des entreprises du territoire. Or le projet de budget 2027 prévoit de nouvelles ponctions sur les finances des collectivités, qui pourraient limiter leur capacité à les mener* » prévient d'emblée l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de la Vienne (AMF86) dans un communiqué.

Au niveau national, l'effort demandé aux collectivités atteindrait au moins 7 milliards d'euros, en incluant la hausse des cotisations de retraite des agents territoriaux (CNRACL). Les communes et intercommunalités en supporteraient au moins 5 milliards.

Parmi les mesures annoncées figure une contribution, (« *Contribution progressive à l'effort budgétaire* ») de 2,5 milliards d'euros, demandée aux collectivités.

« *Plus de 78 % de cette somme pèserait sur le bloc communal. À cela s'ajouterait une baisse de 2,1 milliards d'euros du FCTVA, le fonds qui permet aux collectivités de récupérer une partie de la TVA payée sur leurs investissements. En clair, les collectivités pourraient récupérer moins sur leurs dépenses d'équipement. Elles risquent alors de devoir revoir leurs projets, les repousser ou y renoncer. Or, une baisse des investissements locaux peut aussi se traduire par moins de commandes pour les entreprises, moins d'activité et une pression supplémentaire sur l'emploi.* »

« *Derrière les chiffres du budget, il y a des projets très concrets pour les habitants : si les moyens des communes et des intercommunalités diminuent, certains projets devront être reportés ou revus à la baisse. Les entreprises locales et l'emploi risquent aussi d'en ressentir les effets* », souligne Jérôme Neveux, président de l'AMF de la Vienne. « *Je considère que le budget 2027 tel qu'il est présenté fait payer aux collectivités une nouvelle fois le déséquilibre des comptes de l'État sans régler pour autant le problème du déficit public.* »

Les communes et intercommunalités ont déjà contribué à l'effort budgétaire national ces dernières années. Pourtant, les restrictions imposées aux collectivités n'ont pas empêché la dégradation des comptes publics.



L'effort demandé aux collectivités dans le budget 2027 pourrait atteindre 7 milliards d'euros. *Olivier JAUNAY*

L'AMF86 demande donc au Parlement de supprimer les mesures envisagées.

« *Préserver la capacité d'investissement des collectivités, c'est aussi soutenir les services de proximité et l'activité économique dans les territoires* » conclut l'association.

Olivier JAUNAY

Plus de souplesse pour votre budget !

Offre d'abonnement intégral (papier + internet) trimestriel

17,50 € PAR TRIMESTRE

Exclusivement par prélèvement* :
pour un règlement échelonné et automatique

CETTE OFFRE COMPREND :

L'édition numérique dès 19h le jeudi dans votre espace Abonné

+ Les articles en illimité sur courrier-francais.com

+ Le journal livré chez vous chaque semaine



MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement

Nom : ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Email : ..... **Tél :** .....

SOUSCRIVEZ AUSSI EN LIGNE, C'EST + FACILE

Retournez ce bulletin accompagné de votre **RIB** dans une enveloppe **NON AFFRANCHIE :**

Groupe Courrier Français - Service Abonnement
Le Courrier Français - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

À RÉCEPTION DES ÉLÉMENTS, NOUS VOUS ENVERRONS UN MANDAT SEPA POUR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CHAQUE TRIMESTRE

* Avec le prélèvement, vous autorisez le créancier LE COURRIER FRANÇAIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous pourrez suspendre l'exécution par simple lettre recommandée avec AR à adresser au journal.

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Courrier Français
VIENNE ET DEUX-SÈVRES

Théâtre Un théâtre qui divertit, mais qui fait aussi réfléchir, c'est ce que promeuvent depuis plus de 70 ans les Amis du Théâtre Populaire de Poitiers. Voici le programme des réjouissances de la saison 2026-2027.

Un théâtre qui œuvre contre la pensée unique

POITIERS

Josette Marteau-Château, présidente des Amis du Théâtre Populaire de Poitiers (ATP), a préparé activement avec son mari Benoît ce qui va être la 71e saison des Amis du Théâtre Populaire de Poitiers, « *pour nous deux c'est la 35e. La 70e s'est bien déroulée même si nous avons dû annuler* En attendant Godot *au printemps dernier en raison des soucis de santé de l'un des acteurs mais nous avons reprogrammé cette pièce cette année. Elle était très attendue.* » Tandis que « *les anciens abonnés, 225 l'an passé, se réabonnent, des nouveaux arrivent. 1.600 spectateurs ont assisté aux quatre représentations de l'an dernier.* »

L'association reste fidèle à sa ligne directrice, celle de mettre en avant « *un théâtre qui fait réfléchir. Notre rôle n'est pas de dire ce qu'il faut faire ou penser. Si l'on veut convaincre, il ne faut pas être frontal. On peut faire des propositions, les gens s'en emparent ou pas. Nous aimons toujours le théâtre qui œuvre contre la pensée unique. Nous n'aimons pas que les pièces culpabilisent, mais il est intéressant qu'elles abordent des débats de leur temps.* »

Depuis un an, le bar du Théâtre auditorium de Poitiers où sont jouées les pièces est ouvert une heure avant et une heure après représentation. « *Des échanges qui sont appréciés, nous avons souvent quelques dizaines de personnes qui restent* ».



En attendant Godot. *Pierre Grosbois*



Le Malade imaginaire. *Patrick Fouque*

Quid de la programmation 2026-2027 qui comporte cinq dates ? « *Un théâtre où l'on ne rit pas est un théâtre dont on doit rire. C'est de Bertolt Brecht. Ce sera un peu le fil rouge de notre saison. Humanité, humour, rires, partager des émotions, se repaître de personnages parfois dans l'excès.* ».

Les spectateurs seront donc embarqués dans plusieurs univers très différents, *Un Malade imaginaire* (vendredi 6 novembre) avec du rap, trois femmes pour trois époques dans *Nénène* (mardi 8 décembre), une immersion dans l'industrie de nourrices dans le Morvan, une valse de pantins obsédés par le pouvoir dans *Macbett* (mercredi 3 février 2027), un *Roi Lear* (mardi 9 mars 2027) dans lequel le metteur en scène Mathieu Coblentz veut rendre Shakespeare accessible aux jeunes. *En attendant Godot* (mardi 4 mai 2027) va clore la saison sur une note de tendresse avec de grands noms du théâtre français, à l'image de Jacques Bonnaffé et de Denis Lavant. Toutes les représentations sont à 20 heures.

Olivier JAUNAY

Renseignements, réservations : http://www.amis-du-theatre-populaire-de-poitiers.fr/

Insolite Le samedi 31 octobre, le château de Montfaucon sera animé afin de fêter Hallowen pour la première fois en ce lieu.

Frissons assurés le 31 octobre à Montfaucon

JAUNAY-MARIGNY

Des passeurs mystérieux accueilleront et permettront aux visiteurs de suivre des spectacles successifs dans la pénombre ou le clair-obscur de cette « maison forte » de Montfaucon datant du XIIIe siècle située sur la commune déléguée de Marigny-Brizay. Au XVIIe siècle, ce château devient la propriété des Filles de Notre-Dame de Poitiers, intéressées surtout par les vignes qui l'entourent. Il était encore habité dans l'entre-deux-guerres, quand une carte postale de la Première guerre mondiale le présentait avec une toiture qui prenait l'eau de toute part et la végétation l'avait envahi.

En 2022, une association composée de bénévoles, nommée Les gardiens de Montfaucon, s'est créée pour le sauver. Chaque mois, ces amateurs, déjà au nombre de 70, se retrouvent durant un week-end pour travailler afin de permettre à la forteresse de revivre. Ce sont des artisans, des professionnels et aussi d'autres plein de bonne volonté, ceux qui le souhaitent peuvent venir les rejoindre, chaque heure est offerte pour l'amour du patrimoine et le plaisir de servir une œuvre commune. Partager l'effort, le pain et la fraternité, pour laisser une trace durable, tant en la pierre qu'en les mémoires des hommes pour ceux qui viendront après. Nul château ne se maintient sans l'aide des vivants... Cette propriété appartient à la famille Creuzé, famille bien connue dans le Châtelleraudais pour lui avoir donné maires et députés. Julien Marquis, le délégué de l'association pour la sauvegarde, a conclu un bail emphytéotique établi pour une longue période. Dimanche 10 octobre dernier, le domaine a vu le passage de plusieurs centaines de participants à la randonnée d'octobre rose.

Rendez-vous donc samedi 31 octobre à partir de 18 h, animation à 19 h, tarif adultes 5 euros, enfants 2 euros, gratuit moins de 6 ans, réservation obligatoire sur le site helloasso.com, l'événement se nomme *Halloween à Montfaucon*, organisé par Les gardiens de Montfaucon.



Un air de fête au château. *Marie-Jo BONNET (clp)*



Entretenir un patrimoine pareil, c'est du travail. *Marie-Jo BONNET (clp)*

Marie-Jo BONNET (clp)

Corsica raid fémina Elles sont deux infirmières aux urgences de Montmorillon. Elles sont aussi amies et partagent de nombreuses choses. Elles participeront à un raid sportif en Corse en mai 2027 pour apporter leur aide à la lutte contre le cancer.

Embarquez avec les pétillantes blouses blanches

MONTMORILLON

L'une, Adeline Millet, aide-soignante aux urgences de Montmorillon depuis dix-sept ans, et la seconde, Marion Chacqueneau, infirmière également dans ce service depuis deux ans, (auparavant professeure de fitness), sont devenues amies et partagent leur passion pour le sport, notamment la course à pied qu'elles pratiquent régulièrement.

Au quotidien au cœur des soins, elles ont décidé de porter leur engagement professionnel et sportif en créant l'association *M & A, les pétillantes blouses blanches*. L'objectif est de participer à la prochaine édition du Corsica Raid Femina qui aura lieu du 18 au 22 mai 2027 en Corse. Un raid multisport, 100 % féminin de cinq jours qui rassemble différentes épreuves sportives : VTT, course à pied, kayak de mer, *swim and run*, course d'orientation ou épreuve de nuit. À travers ce défi sportif créé en 1994, les deux amies soutiennent la Ligue contre le cancer de la Vienne et notamment celui du sein, ayant été confrontées à cette maladie dans leur entourage proche.



Lors de la présentation de leur prochaine aventure en Corse dont le but est de réunir des fonds pour la Ligue contre le cancer. *Claude FUZEAU (clp)*

Adeline Millet avait ce projet en tête depuis longtemps, mais la difficulté était de trouver un binôme. *« En deux ans, nous sommes devenues de grandes amies et avons partagé les mêmes passions, et c'est tout naturellement que Marion a accepté de m'accompagner dans cette aventure »*, indique Adeline.

Pour faire vivre cet engagement, elles cherchent à réunir des fonds pour financer leur participation à l'épreuve d'un coût de près de 6.000 euros et pour obtenir le plus de dons qui seront ensuite reversés à la Ligue contre le cancer.

Elles ont ciblé plusieurs actions en participant notamment à la foire-exposition de Montmorillon du 25 au 27 septembre, à un loto organisé par l'Amicale de l'hôpital le samedi 24 octobre...

Claude FUZEAU (clp)

Contact : M & A les pétillantes blouses blanches. Facebook et Instagram. Cagnotte en ligne sur Leetchi.



Adeline et Marion étaient présentes sur la foire-exposition pour récolter des fonds afin de participer au Corsica raid fémina en mai 2027. *Claude FUZEAU (clp)*

Loisirs Jusqu'à la fin décembre, la ville s'ouvre à une nouvelle saison automnale, avec une programmation riche en rendez-vous culturels, sportifs, solidaires, festif, concerts, expositions entre autres.

La ville aux couleurs de l'automne et de Noël

MONTMORILLON

C'est Octobre rose, le mois consacré à la sensibilisation au cancer du sein qui a lancé les animations pour les trois derniers mois de l'année. Le samedi 31 octobre, place au Salon du livre à L'Espace Gartempe avec la présence d'une soixantaine d'auteurs nationaux et régionaux.

Le mois de novembre sera consacré en grande partie à la lutte contre les violences sexuelles et intrafamiliales avec plusieurs actions pour informer, sensibiliser et contribuer à briser le silence, notamment le jeudi 19 novembre à 20 h au cinéma Majestic avec le film *La maison des femmes* ; du vendredi 20 au samedi 28 novembre à la médiathèque, exposition *Amour sans violence* ; mardi 24 novembre à la médiathèque spectacle *Née le 8 mars 1977*.



Le village de Noël sera installé place Leclerc du vendredi 11 au dimanche 13 décembre. *Claude FUZEAU (clp)*



Jusque dans la nuit du 25 décembre, le Père Noël sera bien présent dans le Montmorillonnais. *Claude FUZEAU (clp)*

Parallèlement, le dimanche 15 novembre à 16 h à l'Espace Gartempe, spectacle « *Rythm on Fire* » qui allie les grands tubes du classique, du jazz de la pop au piano et aux claquettes. Le samedi 28 novembre à 20 h 30, Espace Gartempe, place à l'humour avec le *Bac Philo des Humoristes* par Karim Duval.

Le premier jour de décembre sera consacré au *Royal Ballet Casse-Noisette*, retransmis en direct depuis Londres au cinéma Majestic à 20 h 15. Du vendredi 11 au dimanche 13 décembre, la ville va vivre au rythme du marché de Noël avec la présence d'artisans, des professionnels de métiers de bouche, créateurs, passage des tracteurs illuminés, un Père Noël toujours jeune malgré son grand âge, un concert « *Misa Criolla* » le dimanche 13 décembre à 15 h 20 à l'espace Gartempe, sans oublier la fête foraine du 5 décembre au 3 janvier et le feu d'artifice spécial Noël tiré depuis la prairie de la Maison-Dieu, le samedi 12 décembre en soirée.

Novembre et décembre proposeront des soirées Unipop (université populaire) au cinéma Majestic. Jeudi 5 novembre, 18 h 30 et 21 h 15, *Mariage au goût d'orange* ; lundi 9 novembre à 18 h 30 et 21 h, *Viendra la révolution* ; le jeudi 10 décembre à 18 h 30 et 21 h, *Carmen*.

Claude FUZEAU (clp)

Renseignements au 05.49.91.69.01.

Sports et loisirs Le Trophée des Ponts en Vienne et Gartempe réuni cinq épreuves de course à pied de différentes distances à travers cinq communes.

Trophée des Ponts : quatrième édition



Un nouveau trophée cette année pour les jeunes de 4-12 ans qui devaient participer au moins à trois courses pour être récompensés. *Claude FUZEAU (clp)*

SAULGÉ

Vendredi 16 octobre, en soirée, l'Espace 2000 à Saulgé accueillait la cérémonie de remise de récompenses du Trophée des Ponts en Vienne et Gartempe initié par la communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) avec le soutien des communes et les associations organisatrices des courses et l'office de tourisme Sud Vienne Poitou.

Plus de 200 personnes étaient présentes à cette soirée où, dans un premier temps, il était rappelé que cinq communes, Montmorillon, Saulgé, Saint-Savin, L'Isle-Jourdain et Lathus-Saint-Rémy avaient accueilli les épreuves pour l'année 2026. Chacune des courses a rassemblé plus de 400 participants avec des piques de 565 coureurs à L'Isle-Jourdain et 650 à Montmorillon. Pour Bruno Puydupin, maire de Saulgé et vice-président de la CCVG, *« ce succès grandissant permet de valoriser le territoire Vienne et Gartempe et de donner envie aux coureurs de le découvrir »*.

Côté sportif, pour être classé, il fallait participer au minimum à quatre courses parmi les cinq proposées, ce qu'ont réussi 234 coureurs. Le nouveau trophée pour les 4-12 ans a récompensé 25 jeunes qui ont participé à trois courses. Pour les plus grands, les trois premiers et premières de chaque épreuve (court, medium, long) ont été récompensés, tandis qu'une tombola permettait à tous les participants de pouvoir prétendre à remporter un lot.

La première course du Trophée des Ponts en Vienne et Gartempe aura lieu le 9 janvier 2027 à Montmorillon.

Claude FUZEAU (clp)

Politique Élus et citoyens se sont rassemblés le lundi 19 octobre devant les mairies de la Vienne, pour réaffirmer leur solidarité avec les communes de l'hexagone touchées par les violences.

L'attachement aux valeurs républicaines



À Montmorillon, une centaine de personnes étaient rassemblées devant l'hôtel de ville à l'appel des élus de tout bord. *Claude FUZEAU (clp)*

MONTMORILLON

Après un samedi noir, le 17 octobre, dans les grandes villes françaises avec des scènes de violence et du saccage de bâtiments publics et commerces, l'association des maires de France a lancé un appel auprès des élus pour exprimer la solidarité avec les communes touchées par les violences, mais aussi réaffirmer l'attachement aux valeurs de la République.

À Montmorillon, ils étaient une centaine de personnes rassemblées devant l'hôtel de ville, lundi 19 octobre, pour dire non aux violences et écouter le message de solidarité exprimé par le maire Jean-Luc Souchaud, entouré d'une partie du conseil municipal. *« Je veux d'abord rappeler une chose importante, manifester est un droit fondamental dans notre démocratie. Mais, le droit de manifester ne peut jamais devenir le droit de détruire, de menacer ou de s'en prendre à nos institutions. Et comment ne pas évoquer avec émotion l'incendie de l'hôtel de ville de Limoges. Une mairie, ce n'est pas seulement des murs, des bureaux ou des symboles. C'est la maison commune où l'on accompagne les familles, où l'on célèbre les mariages, où l'on déclare les naissances, où l'on vient chercher une réponse, une aide, un soutien. Nos institutions locales ne sont pas les adversaires des citoyens. Elles sont à leur service. Détruire une mairie, ce n'est pas faire avancer une revendication, c'est fragiliser un service public qui appartient à tous... »*

Claude FUZEAU (clp)

Santé En plein Octobre rose, mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, il est regrettable que le pourcentage de dépistage soit largement en dessous du chiffre espéré.

Cancer du sein : ne pas baisser la garde



Séance d'échauffement avant de fouler les rues montmorillonnaises. *Claude FUZEAU (clp)*

MONTMORILLON

Malgré les nombreuses manifestations dans tout l'Hexagone à l'occasion d'Octobre rose qui sensibilise au dépistage du cancer du sein, les chiffres sont décourageants et loin de l'objectif européen fixé à 70 %. En effet, en 2025, le taux de participation était de 47,5 % au programme national de dépistage, bien loin de l'objectif fixé par l'Europe.

À Montmorillon, le moment fort entre les animations proposées tout au long du mois (Zumba, fitness, balade moto, football, soirée aquarose...), s'est déroulé le samedi 10 octobre avec la marche rose. Plus de 250 participants étaient mobilisés au départ du centre hospitalier de Montmorillon pour une arrivée à la place Leclerc.

Avant le top départ, Cécile Beneux, directrice du pôle hospitalier a rappelé l'importance du dépistage du cancer du sein, qui concerne 60.000 nouveaux cas chaque année et plus de 12.500 décès. *« Il est la première cause de décès par cancer chez la femme. Plus le diagnostic est fait tôt, plus de traitement est efficace, et l'accompagnement des malades fait de gros progrès. »*

Des propos repris par des personnels hospitaliers qui participaient à la marche. *« Il y a de plus en plus de gens touchés. Il est très important de promouvoir le dépistage, la santé, une bonne alimentation et la pratique d'une activité sportive. »*

L'occasion également de rappeler que le dépistage par mammographie est recommandé aux femmes de 50 à 74 ans. *« Le problème, c'est plusieurs mois d'attente quand on peut avoir un rendez-vous »*, constate une participante.

Claude FUZEAU (clp)

Aventure Deux Loudunaises, Mathilde Fougeray, kinésithérapeute, et Audrey Charlot, vétérinaire, vont participer au Raid Amazones, une aventure 100 % féminine qui aura pour décor cette année le Sri Lanka.

Direction le Sri Lanka pour ces deux Loudunaises

LOUDUN

Le Raid Amazones revient en 2026 pour sa 27e édition, avec une nouvelle aventure 100 % féminine au Sri Lanka.

Créé et organisé par l'animateur de télévision Alexandre Debanne, le Raid Amazones fait voyager depuis 2001 des milliers de femmes à travers le monde. De la Guyane à Bali, du Kenya au Cambodge, en passant par le Vietnam, la Malaisie ou encore la Thaïlande, chaque édition repose sur un même ADN : le sport, l'aventure, la découverte, le partage et le dépassement de soi.



Impossible de quitter Loudun sans prendre la pose devant son emblématique tour carrée. *Olivier JAUNAY*

Après la Thaïlande en 2025, les Amazones mettront cette fois le cap sur le Sri Lanka, du 1er au 11 novembre 2026, pour une nouvelle immersion au cœur d'un territoire aux paysages et à la culture exceptionnels.

Depuis 2001, jusqu'à trois cents participantes se retrouvent dans des contrées lointaines, plongées dans des paysages époustouflants, pour six jours d'épreuves variées.

« *Chaque journée est une aventure à part entière : le matin, place au dépassement de soi à travers des épreuves sportives accessibles à toutes ; l'après-midi, place à la découverte, à l'échange et à l'immersion au cœur des cultures locales. Des moments précieux de partage avec les populations, des rencontres authentiques, des sourires échangés et des instants de vie qui marquent profondément. Main dans la main, portées par une solidarité rare et sincère, elles avancent ensemble, se soutiennent dans les moments de doute, se relèvent après chaque chute et célèbrent chaque victoire, petite ou grande. Ici, il n'y a pas de compétition entre femmes, mais une force collective qui dépasse les limites individuelles. Des liens puissants se créent, des regards qui en disent long, une énergie presque indescriptible… celle d'être unies, vraiment* » présent les organisateurs.

Parmi les 221 participantes de cette année, deux jeunes femmes de Loudun, Mathilde Fougeray et Audrey Charlot.

Rencontrées quelques jours avant leur départ, les deux aventurières, Mathilde, kinésithérapeute, et Audrey, vétérinaire, expliquaient se connaître « *grâce à nos enfants, en tant que parents d'élèves* ». Audrey souhaitait depuis quelque temps participer à un raid, idéalement en Laponie, et Mathilde aurait voulu participer à l'épreuve il y a quelques années mais n'avait pas trouvé de partenaire pour l'accompagner. En 2026, l'aventure prend donc corps.

Au programme suivant les jours, trail, canoë, vélo, chasse au trésor, tir-à-l'arc, des épreuves qui auront lieu tôt le matin en raison des températures élevées qui peuvent rapidement avoisiner les trente degrés mais également du taux important d'humidité.

Les deux participantes ont dû réunir plus de 13.000 euros pour la participation au Raid et billets d'avion, la recherche de sponsors a constitué une activité importante de la préparation en amont du voyage. Elles précisent que « *à travers cette aventure, nous souhaitons nous dépasser physiquement et mettre en avant une structure qui nous tient à cœur, l'association AADH de Loudun* ».



Audrey Charlot, à gauche, et Mathilde Fougeray, quelques jours avant le grand départ. *Olivier JAUNAY*

L'Association d'aide au devenir des handicapés (AADH) est une association qui œuvre pour l'accompagnement, l'épanouissement et l'insertion des enfants et jeunes en situation de handicap.

« *Une association qui nous est chère, parce qu'elle agit ici, près de chez nous, pour accompagner au quotidien des personnes en situation de handicap et leurs familles, à travers ses établissements et services* ».

Leur préparation physique les a par exemple fait prendre contact avec les Archers du Loudunais pour le tir à l'arc, discipline qui ne leur est pas familière, tout comme le pays hôte du Sri Lanka où ni l'une ni l'autre ne s'est jamais rendue. Elles auront deux jours sur place pour prendre leurs marques après le voyage et se familiariser avec leur environnement.

« *On amène aussi sur place des fournitures pour les enfants, des produits d'hygiène, des produits pour les animaux, et des jouets, avec la gentille contribution à ce sujet des enfants du centre de loisirs. On remercie les ambulanciers qui vont nous donner des compresses et toutes les entreprises et personnes qui nous accompagnent dans cette belle aventure.* »

Il est possible de suivre cette dernière sur la page Facebook Les boussoles perdues.

Olivier JAUNAY

Urbanisme

Visite d'une ancienne école



Des travaux ont eu lieu à l'ancienne école, pour 925.000 euros HT dont 322.000 euros à la charge de la commune. *Olivier JAUNAY*

ST-GEORGES-LÈS-BAILLARGEAUX

Chaque année, la publication de la carte scolaire fait frémir les communes, inquiètes à l'idée de perdre une classe, voire leur école tout entière. Quand cela advient, que faire de ces bâtiments soudain désaffectés ?

Soucieux d'accompagner les collectivités de la Vienne face à cette réalité, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE) 86 réalise actuellement un catalogue de références de projets de reconversion et de transformation du bâti scolaire. Logements, tiers-lieu, cabinet médical, maison d'assistantes maternelles, médiathèque… les exemples sont nombreux et divers.

En amont de cette publication, à paraître en 2027 et qui s'accompagnera d'une exposition itinérante, le CAUE 86 propose, en partenariat avec la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, une visite de l'ancienne école du Peu réhabilitée en salles municipales.

Elle aura lieu le samedi 7 novembre à 10 h (accueil dès 9 h 30). Ancienne école du Peu 24, route de l'Ancienne-École, à Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Visite gratuite, sur inscription (30 personnes maximum) : contact@caue86.fr.

Olivier JAUNAY

Votre Courrier Français
EST-IL RICHE COMME CRÉSUS ?



NON ! IL TIENT AUSSI GRÂCE À VOTRE SOUTIEN.

JE SOUTIENS MON JOURNAL EN FAISANT UN DON
sur dons.presseetpluralisme.fr

66 % de votre don déductible de vos impôts (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Un don de 100 € ne vous coûtera que 34 €.
Reçu fiscal envoyé automatiquement.

Courrier français
Presse & Pluralisme

Eaux de Vienne La station d'eau potable de Jouhet, qui participe au traitement de l'eau des 7.200 habitants des communes de Montmorillon et Jouhet, fait peau neuve. Son inauguration a eu lieu jeudi 1er octobre.

La station d'eau potable a fait peau neuve



Lors de l'inauguration jeudi 1er octobre 2026. *Olivier JAUNAY*

JOUHET

La station d'eau potable de Jouhet, qui participe au traitement de l'eau des 7.200 habitants des communes de Montmorillon et Jouhet, est désormais capable de traiter le fer et le manganèse, présents naturellement dans les eaux souterraines du secteur. Sans incidence sanitaire, leur présence pouvait néanmoins entraîner des dépôts dans les canalisations et une légère coloration de l'eau. La station est située à côté du forage de Chambon qui alimente, avec le puits de Roche, les habitants des communes de Montmorillon et Jouhet. Auparavant simple station de pompage doublée d'un dispositif de chloration, elle est maintenant dotée d'un filtre à sable retenant les particules de fer et de manganèse. Elle traite également les particules organiques libérées dans les nappes souterraines en cas de fortes pluies, pouvant entraîner une turbidité (de « trouble ») accrue de l'eau.

L'opération a coûté 1,8 million d'euros HT au total. Le chantier a duré un peu plus d'un an et demi. Il était en effet soumis à de fortes contraintes : environnementales, pour préserver le forage à proximité ; architecturales, pour protéger le patrimoine naturel et bâti local.

La station se trouve en effet dans la Vallée de la Gartempe et à proximité du château de Pruniers, tous deux classés. Aussi, à des fins d'intégration paysagère, la station a l'apparence d'une ferme locale.

Olivier JAUNAY

Agenda interreligieux

Du 30 octobre au 6 novembre



La Maison Saint-Hilaire propose de nombreux rendez-vous ouverts à un large public. *Daniel BIRON*

Église catholique romaine

Tous les mercredis, vendredis et samedis - 15 h 30 à 17 h 30. Poitiers, église Saint-Porchaire. Confessions individuelles toute l'année.

Tous les samedis - 9 h 30. Abbaye Saint-Martin de Ligugé. Lectio sur l'Évangile du lendemain avec Frère Antoine-Frédéric.

Ligugé, abbaye Saint-Martin. Du lundi au dimanche : 7 h Laudes, 8 h 30 messe (10 h le dimanche et solennités), 18 h Vêpres (16 h 30 le dimanche et solennités), 20 h Complies, 21 h Vigiles (20 h le samedi).

Prailles, abbaye de Pié-Foulard. Du lundi au samedi : 8 h Laudes, 8 h 45 messe, 12 h 15 sexte, 17 h 45 vêpres, 20 h 45 Vigiles ; dimanches et jours de fêtes : 7 h 15 Laudes, 9 h 30 messe, 12 h 15 sexte, 17 h vêpres et à 20 h 30 vigiles.

4 novembre - 18 h à 19 h 30. Poitiers, Maison Saint-Hilaire. *Quand tout va trop vite, comment s'en sortir ?* Atelier animé par Ariane van der Hoog, pasteure de l'Église Protestante Unie de France à Poitiers. Entrée libre sur inscription : 05.49.60.63.00 - contact.msh@poitiers-catholique.fr.

5 novembre - 20 h 30. Poitiers, maison Saint-Hilaire. Conférence du père Jean-Paul Russeil, autour de son essai *Église en itinérance. Horizon missionnaire et dynamisme spirituel*, préfacé par sœur Nathalie Becquart. Soirée animée par Éric Boone.

7 novembre - à partir de 10 h. La Chapelle-Saint-Laurent, sanctuaire Notre-Dame-de-Pitié. Pèlerinage des agriculteurs dont le thème est Semer la solidarité, faire grandir la fraternité. Information et inscription - service des pèlerinages au 05.49.60.63.03 ou polefomration@poitiers-catholique.fr.

18 novembre - 17h30 à 19 h. Poitiers, Maison Saint-Hilaire. Cercle de lecture : *Juifs et chrétiens* animé par Éric Brauns et Alain Gagnaire. Autres dates : 27 janvier et 10 mars. Entrée libre. Sur inscription : Anne-Sophie Lafay, poleformation@poitiers.catholique.fr ou au 05.49.60.63.03.

18 novembre - 19 h 30 à 21 h. Poitiers, Maison Saint-Hilaire. Cercle de lecture - la mission animé par Joël Chérief, prêtre de la mission de France. Autres dates : 16 décembre 2026, 20 janvier et 10 février 2027. Entrée libre. Sur inscription : Anne-Sophie Lafay : poleformation@poitiers-catholique.fr ou au 05.49.60.63.03.

Église orthodoxe

31 octobre - Saint Stachys et ses compagnons, apôtres (1er siècle). 18 h, Vigiles.

1er novembre - 22e après la Pentecôte, 6e après la Croix. Saints Côme et Damien, Anargyres, martyrs en Arabie (303). 10 h 30, Divine Liturgie et agapes.

À la Paroisse orthodoxe La Trinité - Saint-Hilaire-de-Poitiers de Tradition russe en Europe occidentale, 77 avenue de la Libération à Poitiers.

Cinéma

Les films dans les salles

Châtellerault, Les 400 Coups. Loft. Le 30 - 20 h 15. Drame, *« Mulholland drive »* de David Lynch, en VOST. Le 1er novembre - 11 h 15. Animation, *Le monde à l'envers* d'Arnaud Demuynck, Noé Garcia, Erwann Hette. Programme de 6 courts métrages. Le 5 - 20 h. Concert, *Lorie Party 2026 au cinéma* de Tristan Carné. Le 6 - 20 h 15. Comédie romantique, *Quand Harry rencontre Sally* de Rob Reiner, en VOST. Le 8 - 11 h 15. Animation, *La grande rêvasion* de Rémi Durin. Le 8 - 16 h. Ballet, *Roméo et Juliette* (Opéra de Paris) de Julien Condemine.

Chauvigny, Le Rex. Le 30 - 20 h 30. Les 1er et 2 novembre - 20 h. Drame historique, *Notre salut* d'Emmanuel Marre. Le 30 - 16 h. Le 1er novembre - 17 h. Comédie familiale, *Ducobu et le fantôme de Saint-Potache* d'Élie Semoun. Les 30 et 31 - 20 h 30. Le 1er novembre - 20 h. Drame, *« Salvation »* d'Emin Alper, en VOST. Le 30 - 16 h. Animation, *Les fées sorcières* d'An Vrombaut, Marion Jamault, Cédric Igodt. Le 31 - 20 h 30. Le 1er novembre - 17 h. Le 2 - 20 h. Comédie, *Ni vue, ni connue* de Marc Fitoussi.

Civray, Ciné Malice. Le 30 - 18 h. Le 31 - 13 h. Animation, *Le corset* de Louis Clichy. Le 31 - 14 h 30. Le 1er novembre - 16 h. Animation, *Shaun le Mouton : La Bêêête d'Halloween* de Steve Cox, Matthew Walker. Les 30 octobre et 3 novembre - 20 h. Le 31 - 17 h 45. Le 1er novembre - 18 h 30. Drame, *Les misérables* de Fred Cavayé. Le 31 - 20 h 45. Le 3 novembre - 14 h. Documentaire, *Fini de rire ! L'humour politique au garde-à-vous ?* de Matéo Larroque, Clara Menais, Mila Branco. Le 1er novembre - 14 h. comédie, *Ni vue, ni connue* de Marc Fitoussi. Le 30 - 17 h. Le 1er novembre - 17 h 30. Animation, *Le monde à l'envers* d'Arnaud Demuynck, Noé Garcia, Erwann Hette. Le 31 - 16 h. Animation, *Doraemon et le Château sous-marin* de Tetsuo Yajima, en VOST. Le 31 - 10 h. Animation, *C'est Magic ! - De père en fils* de Jakob Schuh, Max Lang, Johannes Weiland. Le 2 novembre - 14 h. Comédie, *L'invitation* d'Olivia Wilde. Le 2 novembre - 18 h. Coup de cœur surprise 2 AFCAE.

Gençay, cinéma de Gençay. Le 30 - 18 h. Le 31 - 15 h. Animation, *Shaun le Mouton : La Bêêête d'Halloween* de Steve Cox, Matthew Walker. Le 1er novembre - 10 h 30. Animation, *Un amour d'épouvantail* de Samantha Cutler, Jeroen Jaspaert. Le 31 - 20 h 30. Le 2 novembre - 17 h 30. Le 3 - 15 h. Drame, *Minotaure* d'Andreï Zviaguintsev, en VOST. Le 31 - 18 h. Le 1er novembre - 17 h 30. Drame romantique, *Les roches rouges* de Bruno Dumont. Le 1er novembre - 15 h. Le 3 - 20 h 30. Comédie policière, *L'espèce explosive* de Sarah Arnold. Tout public avec avertissement. Le 3 - 18 h. Film biographique et policier, *« Primetime »* de Lance Oppenheim, en VOST. Le 2 - 20 h 30. Coup de cœur surprise 2 AFCAE.

La Roche-Posay, Le Kerlouët. Le 31 - 16 h. Animation, *Cars* de John Lasseter. Le 31 - 19 h. Le 1er novembre - 15 h. Comédie, *« Digger »* d'Alejandro González Iñárritu. Le 1er novembre - 17 h 30. Drame romantique, *Verity* de Michael Showalter. Le 4 - 14 h. Comédie familiale, *Ducobu et le fantôme de Saint-Potache* d'Élie Semoun. Le 4 - 16 h. Comédie, *La maison de nos rêves* de Claude Zidi Jr. Le 4 - 18 h 30. Comédie, *Ni vue, ni connue* de Marc Fitoussi.

La Trimouille, L'Étoile. Le 30 - 20 h 30. Le 1er novembre - 17 h. Comédie familiale, *Ducobu et le fantôme de Saint-Potache* d'Élie Semoun. Le 31 - 18 h. Drame historique, *Notre salut* d'Emmanuel Marre. Le 2 novembre - 20 h 30. Action, *« Heart of the beast »* de David Ayer.

Lencloître, L'Étoile. Les 30, 31 octobre et 1er novembre - 15 h. Animation, *Mochy* de Jérémie Degruson, Yanis Belaid. Les 30 octobre et 1er novembre - 21 h. Les 31 octobre, 1er novembre - 17 h. Comédie, *Ducobu et le fantôme de Saint-Potache* d'Élie Semoun. Les 31 octobre et 3 novembre - 21 h. Comédie, *Ni vue ni connue* de Marc Fitoussi. Le 31 - 11 h. Animation, *Entre ciel et terre* d'Adrián Jaffé, Ruslan Synkevich, Su-a Cho.

Loudun, Le Cornay. Le 3 - 15 h. Comédie, *Ducobu et le fantôme de Saint-Potache* d'Élie Semoun. Les 31 octobre et 3 novembre - 18 h. Le 1er novembre - 15 h. Animation, *Mochy* de Jérémie Degruson, Yanis Belaid. Le 30 - 18 h. Le 1er novembre - 17 h. Comédie, *La maison de nos rêves* de Claude Zidi Jr. Le 30 - 20 h 30. Science-fiction, *Hunger Games - La Révolte : Partie 2* de Francis Lawrence. Le 4 - 15 h. Science-fiction, *Hunger Games : la Ballade du serpent et de l'oiseau chanteur* de Francis Lawrence. Le 4 - 20 h 30. Le 6 - 15 h. Drame romantique, *Verity* de Michael Showalter. Tout public avec avertissement. Le 5 - 15 h. Le 6 - 20 h 30. Drame, *Les misérables* de Fred Cavayé. Le 5 - 20 h 30. Drame policier, *Les hommes du Président* d'Alan J. Pakula, en VOST.

Montmorillon, Le Majestic. Le 30 - 15 h. Le 1er novembre - 17 h 30. Animation, *Le corset* de Louis Clichy. Le 30 - 10 h 30. Le 31 - 17 h 30. Comédie, *Ducobu et le fantôme de Saint-Potache* d'Élie Semoun. Le 30 - 17 h 30. Le 2 novembre - 20 h 30. Le 3 - 18 h (VO). Drame historique, *Raison et sentiments* de Georgia Oakley. Le 31 octobre - 15 h. Comédie, *La famille Adams* de Barry Sonnenfeld.



https://cinemapublicfilms.fr/

Neuville-de-Poitou, Le Majestic. Le 30 - 20 h 30. Comédie, *La cité de la peur* d'Alain Berbérian.

Patrimoine religieux

L'église Saint-Amand



L'Annonciation, un des vitraux de Francis Chigot. *Daniel BIRON*



L'église de Saint-Amand-sur-Sèvre. *Daniel BIRON*

SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE

Un peu d'histoire

Sur un site ancien s'est établie sans doute de bonne heure une paroisse qui n'apparaît que tardivement dans les textes (*ecclesia Sancti Amandi*, vers 1300), alors que l'église est d'époque romane. Son saint titulaire est Amand, sans doute du nom du premier évêque de Rodez, du Ve siècle, qui aurait converti saint Honoré. La foudre aurait fracassé une idole à ses pieds, ce que représente le vitrail d'axe. Il est invoqué contre la foudre, et est fêté le 4 novembre. Aucune autre église du diocèse de Poitiers ne l'a pour titulaire.
Depuis 1972, la commune est associée à Mauléon.

Une église romane remaniée

L'église date du XIe-XIIe siècle. Le bras gauche du transept, les fenêtres du clocher – situé sur le bras droit du transept –, la corniche à têtes grimaçantes du clocher, la petite porte latérale sud remontent à cette époque.
Au XVe-XVIe siècle on a refait les voûtes avec ogives et liernes (travées octopartites), la grande porte de la façade avec sa simple dizaine de voussures, la verrière du chevet droit qui est de style gothique flamboyant.
Vers 1868 l'église a été agrandie de deux travées, en respectant et suivant l'état existant, en sorte que l'édifice forme un ensemble harmonieux. La grande porte de la façade a été déplacée lors de l'agrandissement. Cinq marches la précèdent.
L'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH).

Autels, retable du XVIIe siècle

Après le concile de Vatican II (1962-1965), on revient à la pratique du premier millénaire des célébrations face au peuple. Un large autel en granit poli a donc été installé à l'avant du chœur, auquel on accède par cinq marches.
L'autel du bras gauche du transept, avec sur le devant les lettres MA entrelacées (Maria), est surmonté d'un retable monumental de la fin du XVe siècle, qui vient peut-être du chœur.
En bois de chêne sculpté, peint imitation marbre et doré à la feuille, ce beau retable s'orne d'un tableau entouré de colonnes lisses supportant l'entablement que surmonte une niche, dans laquelle se trouve une belle statue d'Anne et Marie enfant. Dans les médaillons qui flanquent la statue sont représentés l'ange Gabriel et Marie, c'est-à-dire une Annonciation. La toile centrale n'est plus d'origine, le changement pouvant dater de 1900 environ ; y est représentée une Assomption. Dans les niches qui entourent le tableau sont les statues (non d'origine) de deux saints franciscains Antoine de Padoue et François d'Assise. Ce retable, (ISMH en 1926), a été restauré en 1991 et alors classé monument historique le 16 avril 1993.

Les ambons

Les micros ont rendu la chaire inutile. Ses panneaux ont servi pour les deux ambons. Le panneau de gauche est particulièrement intéressant. On a utilisé quatre mots latins de trois lettres terminées par un x pour marquer les quatre bras d'une croix latine, soit : REX, LEX, LUX, PAX, Roi, Loi, Lumière, Paix.
On trouve ce jeu de mots, qui s'applique au Christ, à Corbie (Somme) au début du IXe siècle, en Rhénanie, dans le Sud-Ouest français (Le Dorat, Périgueux, la région pyrénéenne) et en Espagne (Navarre, Aragon).

Les vitraux

Le vitrail d'axe du chevet est dédié au saint titulaire de l'église, Amand, l'évêque de Rodez à la prière duquel l'éclair détruit une idole. *« NON FACIETIS VOBIS VOTUM »*, *« Vous ne ferez pas d'objet votif pour vous »*. Au vitrail de droite du chœur, la Vierge apparaît à Louis-Marie Grignion de Montfort.
Au mur nord du transept, on a une Sainte Famille dans l'atelier du charpentier Joseph, avec en médaillons Isidore, patron des laboureurs, et Ursule, selon la légende vierge martyre de Cologne au IIIe siècle.
Au mur sud du transept, une Annonciation, et en médaillons Victoire, vénérée comme martyre des premiers siècles, et Modeste, abbesse à Trèves (+ vers 660).
Les six vitraux des côtés de la nef ont été dessinés par Ch. Plessard, peintre décorateur de Sceaux, et réalisés en 1940 par F. Chigot, de Limoges, comme ceux de La Petite-Boissière. Ils représentent un remarquable programme marial.
À gauche, de gauche à droite : l'Annonciation, *« AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM »*, *« Je te salue, Marie, pleine de grâce »* (Luc 1, 26-38). ROSA MISTICA. Don de *« Monsieur le curé et quelques paroissiens »*.
La Visitation, *« BENEDICTA TU IN MULIERIBUS ET BENEDICTUS FRUCTUS VENTRIS TUI JESUS »*, *« Tu es bénie entre toutes les femmes et Jésus le fruit de tes entrailles est béni »* (Luc 1, 42). Don *« Famille Henri Bénéteau »*.
Adoration des mages (Matthieu 2, 1-12), *« SANCTA MARIA DEI ORA PRO NOBIS PECCATORIBUS »*, *« Sainte Marie, Mère de Dieu, prie pour nous pécheurs »*.
À droite, de gauche à droite : Un couple en prière, *« NUNC ET IN HORA MORTIS NOSTRAE AMEN »*, *« Maintenant et à l'heure de notre mort. Amen »*. Don *« Famille François Godet »*.
Marie à Cana, et Jésus avec la Samaritaine, *« COR MARIAE IMMACULATUM REFUGIUM PECCATORUM ORA PRO NOBIS »*, *« Cœur immaculé de Marie, refuge des pécheurs, prie pour nous »*. Don *« Archiconfrérie du Cœur immaculé de Marie refuge des pécheurs »*.
Crucifixion, Jésus sur la croix, avec Marie, Madeleine et Jean, *« CHRISTE CUM SIT HINC EXIRE DA PER MATREM ME VENIRE AD PALMAM VICTORIAE »*, *« Christ, quand je partirai d'ici, fais que j'obtienne par ta Mère la palme de la victoire »* (Fin du *« Stabat Mater dolorosa »*). Don *« Paroissiens et réfugiés guerre 1939-1940 »*.
À la façade, Notre-Dame-des-champs (statue près du pont de la Sèvre) et Louis-Marie Grignion avec la statue de la Vierge à l'Enfant par lui sculptée. Don *« Famille Antonin Carard reconnaissance au P. de Montfort »*. Vitrail exécuté par F. Chigot en 1940.
Dans la petite chapelle des fonts baptismaux (à cuve ovale), à gauche de l'entrée, les trois vitraux disent : *« EPHETA »*, *« Je te baptise au nom du Père et du Fils et Saint Esprit »*. *« Pax »*.

Mobilier

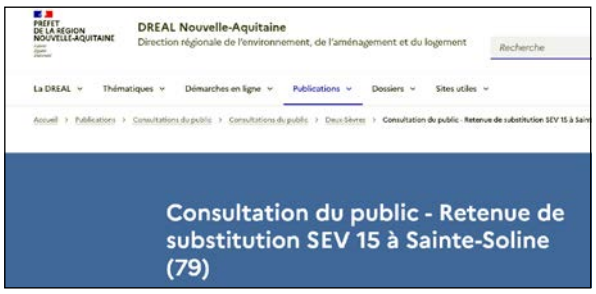
On se contentera de citer dans le transept : les deux confessionnaux et les statues, témoignages des dévotions fin XIXe-début XXe siècle, à gauche Notre-Dame-des-Victoires, Joseph et l'Enfant, Jeanne d'Arc, à droite Thérèse de l'Enfant Jésus, le curé d'Ars, Notre-Dame de Lourdes, Louis-Marie Grignion de Monfort.
Une mention spéciale pour la statuette de la Vierge à l'Enfant, en bois, dans une niche au bras gauche du transept, car elle aurait été sculptée par le père de Montfort lors d'une mission qu'il prêcha à Saint-Amand en 1715.
En dessous de cette niche, deux anciens bénitiers octogonaux, l'un sur l'autre, ont été conservés.
Dans le chœur, les « boiseries » sont en fibro-ciment. Au sol, on a regroupé huit dalles funéraires de granit des XVIIe et XVIIIe siècles venant de la nef, qui couvraient les tombeaux des seigneurs de la Guierche.
À la fin de la nef, à gauche, une Crucifixion en bois.
Dans le bras gauche du transept, l'émouvante liste des 88 morts de la guerre 1914-1918 s'étire de part et d'autre d'un grand bas-relief en bois ; un ange montre à un soldat mourant le Christ en croix.
Une église mariale, monument d'histoire et de foi depuis un millénaire.

PARVIS - Centre théologique de Poitiers

Politique

La consultation du public relative à la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées concernant la retenue de substitution SEV 15, située à Sainte-Soline, est prolongée.

Retenue de substitution : la consultation prolongée



Capture d'écran du site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. *Olivier JAUNAY*

SAINTE-SOLINE

La préfecture des Deux-Sèvres informait jeudi 22 octobre que la consultation du public relative à la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées concernant la retenue de substitution SEV 15, située à Sainte-Soline, est prolongée jusqu'au 2 novembre 2026 inclus. Ouverte le 2 octobre 2026 et initialement prévue jusqu'au 18 octobre, cette consultation porte sur la demande déposée par la Société coopérative de l'eau des Deux-Sèvres dans le cadre de l'aménagement de la retenue de substitution SEV 15, au lieu-dit Les Terres Rouges.
En raison de perturbations informatiques ayant affecté plusieurs services de l'État à l'échelle nationale, le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine hébergeant la consultation a été temporairement indisponible les 7 et 8 octobre puis a connu des dysfonctionnements intermittents. Les contributions déjà déposées ont bien été enregistrées. Elles sont conservées et seront prises en compte dans le cadre de la consultation du public.
Afin de garantir au public la possibilité de prendre connaissance du dossier et de formuler ses observations, la consultation est prolongée jusqu'au 2 novembre 2026 inclus.
Le dossier et les modalités de participation sont accessibles sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-publicretenue-de-substitution-sev-a15745.html

Olivier JAUNAY

Coup de crayon



Courrier français
HEBDOMADAIRE CHRÉTIEN DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES
Téléport 1 - Bât Arobase 2, avenue du Futuroscope, 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Société nouvelle Courrier français : SASU 99 ans - Cap. 100.000 €. 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BORDEAUX 472 200 724.

RÉDACTION · redaction86@courrier-francais.fr - 05 49 55 07 42
Directeur de la publication : Vincent David - **Rédacteur en chef :** Jean-Christophe Giret - **Rédacteur départemental :** Olivier Jaunay.

ANNONCES LÉGALES · annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24

ABONNEMENT - DIFFUSION · abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) **:** 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €. (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

IMPRIMERIE
Digitaprint : 1 rue Pierre Charpy, 59440 AVESNES/HELPE.
CPPAP : 1127 C 92914 - **ISSN :** 2101-9908 - Dépôt légal à parution.

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.
Journaux imprimés sur du papier production France/Norvège. 60% de fibres recyclées. Certification papier produit à partir de fibres IFCGD. Ptot : 0.022.

votre journal BAC DE TRI

Société La MSA Poitou et la Fédération Territoriale des MFR du Poitou ont signé une convention de partenariat 2026 – 2030, mardi 13 octobre, à Secondigny. Elle porte sur quatre axes de coopération.

Objectif : renforcer les territoires ruraux

VIVRE DANS LES DEUX-SÈVRES

Une convention de partenariat 2026 – 2030 a été signée mardi 13 octobre, à Secondigny, entre la MSA (sécurité sociale agricole) Poitou et la Fédération territoriale des Maisons familiales et rurales (MFR) du Poitou.

La MSA est une organisation professionnelle de droit privé chargée d'une mission de service public. Deuxième régime de protection sociale en France, elle protège les professionnels de l'agriculture et leurs ayants droit, qu'ils soient salariés, non-salariés, actifs ou retraités. Organisée en guichet unique, elle gère notamment les prestations de santé, les accidents du travail, la retraite et la famille, ainsi que les cotisations. Elle intervient également en médecine préventive, en santé et sécurité au travail, en action sanitaire et sociale, et contribue au développement sanitaire et social des territoires ruraux. La MSA Poitou agit dans la Vienne et les Deux-Sèvres avec l'appui de ses élus et de ses professionnels de terrain.

De son côté, la Fédération territoriale des MFR du Poitou anime et fédère un réseau de 15 MFR en Poitou. Elle accompagne les bénévoles, les directions et les équipes salariées, organise des actions collectives pour les jeunes, les administrateurs et les salariés, et représente les MFR auprès des partenaires publics, associatifs et privés. Le réseau accueille 2.650 jeunes en formation par alternance, dont près de 600 apprentis, de la 4e au BTS, dans de nombreuses filières professionnelles. Les MFR s'appuient sur une vie associative donnant une place centrale aux familles, une pédagogie par l'action, l'alternance et l'apprentissage, ainsi qu'un accompagnement éducatif au quotidien. La Fédération est par ailleurs labellisée RSO depuis 2024.

La convention signée est structurée autour de quatre axes de coopération.

1. Prévention, santé et qualité de vie : actions de prévention en santé, sensibilisation aux risques professionnels et lien avec la médecine du travail de la MSA Poitou.
2. Engagement des apprenants et citoyenneté : Participation aux dispositifs et appels à projets, développement de projets éducatifs, sociaux et environnementaux, promotion de l'autonomie et de l'insertion socioprofessionnelle.
3. Développement social des territoires ruraux : Soutien aux dynamiques locales, contribution à des projets de territoire et coopération renforcée avec les acteurs locaux et régionaux.
4. Communication et valorisation des actions : Valorisation conjointe des initiatives, communication partagée et meilleure connaissance des missions et services de la MSA auprès des jeunes et des salariés.



Signature de la convention entre la MSA Poitou, représentée par sa vice-présidente, Catherine Augrand, et la Fédération territoriale des MFR du Poitou, représentée par son président, Daniel Gorin. *Fédération territoriale MFR Poitou*

La MSA Poitou assurera une veille sur les appels à projets, accompagnera la conduite des actions et pourra proposer des formations aux salariés.

La Fédération territoriale des MFR Poitou animera le réseau des 15 MFR du Poitou, coordonnera les projets et les demandes de soutien.

Un bilan annuel de ce partenariat permettra d'évaluer les actions menées et de définir les perspectives de l'année suivante.

Cette signature s'est déroulée en amont d'un temps fort consacré à la santé mentale des jeunes : le théâtre-forum « Agir contre le harcèlement et le cyberharcèlement des jeunes ».

La santé mentale des jeunes constitue un enjeu de santé publique. Un diagnostic territorial porté par la MSA met en évidence les jeunes comme un public particulièrement vulnérable.

C'est dans ce contexte que le réseau ReT'S (Réseau Territorial de Sentinelles) organise des actions à destination des jeunes. La compagnie a invité les jeunes à se questionner et à réagir face à des situations inspirées du quotidien et à imaginer collectivement des pistes d'action face au harcèlement et au cyberharcèlement.

Olivier JAUNAY

Agenda culturel

Les sorties en Deux-Sèvres

Exposition

Jusqu'au 20 novembre - Niort, Gallery - La maison de la colline. Exposition de Gaspard Duval, photographie. Entrée libre. Tél. 05.49.28.14.92.

Jusqu'au 28 novembre - Niort, Le Séchoir Port-Boinot - 2e étage du Séchoir - office de tourisme de NIort-Marais poitevin. Exposition immersive sur les entreprises familiales niortaises Moinet et Fils et le groupe Rouvreau. Entrée libre. Informations : communication@moinetfils.fr ou 05.49.24.06.02.

Jusqu'au 31 décembre - Niort, musée Bernard-d'Agesci. *Le musée de Niort vu par Philippe Katerine*, une exposition exceptionnelle à l'occasion des 20 ans du musée Bernard d'Agesci. Ouvert du mardi au dimanche. Tél. 05.49.78.72.00.

Jusqu'au 2 janvier 2027 - Niort, médiathèque Pierre-Moinot. Exposition jeune public : *Ernest Pérochon*. Conçue pour le public à partir de 7 ans, elle invite à découvrir la figure l'écrivain instituteur des Deux-Sèvres à travers son œuvre dédiée à la jeunesse. Entrée libre.

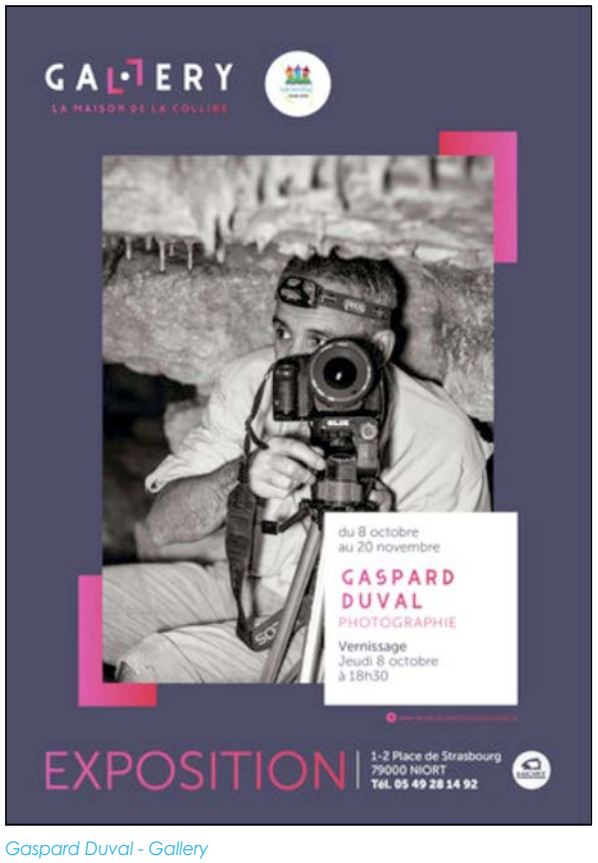
Jusqu'au 3 janvier 2027 - Thouars, centre d'art contemporain La Chapelle Jeanne-d'Arc. Exposition : La réponse du nitrate d'argent de Guillaume Linard-Osorio. Le projet s'appuie notamment sur le retour de trois vitraux de la nef, retrouvés à Saumur 31 ans après avoir été confiés à un maître verrier pour restauration.

Visites et conférences

30 octobre, 14 et 28 novembre - 16 h 30 à 17 h 15. Niort, médiathèque Pierre-Moinot. Visite commentée de l'exposition sur Ernest Pérochon. Gratuit. Inscription sur https://www.billetweb.fr/exposition-jeune-public-ernest-perochon-visites-guidees ou 05.49.78.70.71.

5 novembre - 18 h 30. Niort, médiathèque Pierre-Moinot. Conférence : *Adapter les villes au changement climatique et aux fortes chaleurs* animée par le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 79). Ouvert à tous. Gratuit, sur inscription : https://www.billetweb.fr/conference-adapter-les-villes-au-changement-climatique-et-aux-fortes-chaleurs

7 novembre - 15 h. Niort, musée Bernard-d'Agesci. Conférence : *L'image du corps dans la peinture. Le regard d'un peintre* par Philippe Guesdon, plasticien et commissaire d'expositions. Entrée sans réservation. Tarifs : 5 euros pour les adhérents, 10 euros pour les non-adhérents. Gratuit pour les enfants, étudiants, handicapés et demandeurs d'emploi. Contact : amismuseesniort@free.fr Tél. 05.49.78.72.00.



Gaspard Duval - Gallery

Rencontre

31 octobre - 17 h 30. Niort, au Séchoir de Port-Boinot. Rencontre dédicace avec Daniel Courant pour son ouvrage *Les cimetières de Niort et l'art funéraire*. Informations : info@niortmaraispoitevin.com au 05.49.24.18.79.

19 novembre - 18 h 30. Niort, à l'hôtel de ville. Soirée découverte autour de l'Intelligence artificielle (IA) animé par Ram Pack. Gratuit, sur inscription sur : https://www.billetweb.fr/cafe-decouverte-ia Informations au 05.49.78.72.92.

Atelier

3 novembre - 10 h. Niort, à l'hôtel de ville. Café découverte autour de l'Intelligence artificielle (IA) animé par Ram Pack. Gratuit, sur inscription sur : https://www.billetweb.fr/cafe-decouverte-ia Informations au 05.49.78.72.92.

4, 10, 18 et 25 novembre et 2 décembre - 9 h 30 à 12 h 30. Niort, Maison de quartier de Goise. Ateliers *Bienvenue à la retraite*. Gratuit. Inscription pour les 5 séances au 05.49.79.23.89 ou animation.cheminsblancs@gmail.com

Animation

6 novembre - départ à 19 h. Saint-Maixent-l'École, salle Agapit. Dans le cadre d'octobre rose, marche *Un petit pas pour la vie* organisée par Running club. Don libre. Venir en rose, en bleu ou les deux. Apéritif offert à l'arrivée. Ouvert à tous.

Musique

1er novembre - 17 h. Niort, église Notre-Dame. Concert d'orgue avec Olivier Grodecoeur, professeur d'orgue au conservatoire de Limoges. Entrée libre, participation aux frais d'organisation.

Théâtre

7 novembre - 19 h. Niort, théâtre Jean-Richard. *Nuit d'ivresse*, comédie de Josiane Balasko, produit par CLB. Tarif : 24 euros. Réservation : https://lebaluchon.fr/petit-theatre-jean-richard/programmation/evenements/comedie-couple-nuit-divresse-7-novembre/ ou 06.51.71.97.71.

Spectacle

30 et 31 octobre - 20 h 30. Chauray, au temple. Cabaret : *La tribu déraille* par la troupe des Potes aux Feux de la Rampe. Tarifs : adulte 11 euros, enfant jusqu'à 12 ans : 5 euros. Réservation obligatoire au 06.72.28.35.94.

7 novembre - 16 h. Niort, petit théâtre Jean-Richard. *Gaspard et le château merveilleux*, comédie musicale, organisée par CLB production. Tarif : 11 euros. Réservation : https://lebaluchon.fr/petit-theatre-jean-richard/programmation/evenements/spectacles-enfant-gaspard-chateau-niort/ ou 06.51.71.97.71.

Cinéma

Saint-Maixent-l'École, Espace Agapit. Le 3 - 19 h. Saint-Maixent-l'École, Ciné-conférence Altaïr : *Rwanda – Le Paradis retrouvé* de Charles Dominique. Tél. 05.49.76.13.77.

ATTENTION BOUCLAGE AVANCÉ

En raison du mercredi 11 novembre 2026 férié, nous avançons nos délais de bouclage des annonces légales pour les parutions du 12 & 13 nov.

Merci de transmettre vos textes dans les délais indiqués ci-dessous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Une équipe à votre écoute du lundi au vendredi, par téléphone au **05 56 44 72 24** ou **annonces.legales@alcregie.com**

S46 : horaires de bouclage du 11 novembre 2026

24 *(Courrier Français de Gasc.-Péri.)*	Lundi 9 nov. **à 17h**
86 *(Courrier Français de la Vienne)*	Lundi 9 nov. **à 17h**
17 *(l'Hebdo de Charente-Maritime)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
63 *(Semeur Hebdo)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
33 *(Courrier de Gironde)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
16 *(Courrier Français de Charente)*	Mardi 10 nov. **à 11h**
17 *(l'Angérien Libre)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
44-85 *(l'Écho de l'Ouest)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
40-47-82 *(Courrier Français de Gasc.-Péri.)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
19 *(La Vie Corrézienne)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
41 *(La Renaissance du Loir-et-Cher)*	Mardi 10 nov. **à 15h**
33 *(Le Journal du Médoc)*	Mardi 10 nov. **à 15h30**

Courrier français

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Vienne.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

TRIBUNAUX

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire

En date du 21 octobre 2026

SARL EURL UTILIA
6 rue des Violettes, 86350 Château-Garnier.
Activité : Autres services personnels N.C.A. RCS Poitiers 830 326 922.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur Selarl Mjo représentée par Maître Frédéric blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

MOREAU (nom d'usage MOREAU (EI)) Frédéric Pierre
1 bis impasse des Dixains, 86170 Cissé.
Activité : Travaux de menuiserie bois et Pvc. RCS Poitiers 441 842 036.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire. Liquidateur Selarl Mjo représentée par Maître Frédéric blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

Modification du plan de redressement

En date du 21 octobre 2026

SNC BENOIST
72 place de Provence, 86000 Poitiers.
Activité : Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé. RCS Poitiers 753 096 825.
Jugement en date du 21 octobre 2026 modifiant le plan de redressement.

Jugement arrêtant un plan de cession

En date du 21 octobre 2026

SAS CUISINES DESIGN INDUSTRIES
1770 route de Nantes, 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine.
Activité : Action commerciale exploitation industrielle dans le meuble. RCS La Roche-sur-Yon 490 462 538.
Jugement en date du 21 octobre 2026 arrêtant le plan de cession totale au profit de holding Finkemeier Werkstr. 3 32289 Rodinghausen (Allemagne), avec prise d'effet à la date du 21-10-2026.

Faillite personnelle

En date du 21 octobre 2026

SARL MG Concept Habitat SARL
17 rue de la Fontaine, 86370 Vivonne.
Activité : Travaux de menuiserie bois et Pvc. RCS Poitiers 852 800 416.
Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Mathieu Galleteau pour une durée de 10 ans.

SARL EURL Florian Motoculture
route de Mirebeau, Zi Viennopôle, Virecoupère, 86110 Chouppes.
Activité : Réparation de machines et équipements mécaniques. RCS Poitiers 888 450 426.
Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Florian Thebault pour une durée de 10 ans.

Ouverture de liquidation judiciaire

En date du 21 octobre 2026

SAS CUISINES DESIGN INDUSTRIES
1770 route de Nantes, 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine.
Activité : Action commerciale exploitation industrielle dans le meuble. RCS La Roche-sur-Yon 490 462 538.
Jugement du tribunal de Commerce de Poitiers en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire après plan de cession. Liquidateur : Selarl Humeau représentée par Me Thomas Humeau 118 Boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon, Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.L'activité est maintenue jusqu'au 6 novembre 2026.

SARL RB PROMOTION IMMOBILIERE
41 rue de Poitiers, 86800 Saint-Julien-l'Ars.
Activité : Promotion immobilière de logements. RCS Poitiers 517 996 187.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SARL BRIKER
2 route de Poitiers, 86160 Gencay.
Activité : Activités des marchands de biens immobiliers. RCS Poitiers 534 683 891.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SAS LA TABLE DU VIEUX CHATEAU
41 rue de Poitiers, 86800 Saint-Julien-l'Ars.
Activité : Restauration traditionnelle. RCS Poitiers 894 369 248.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

GUIGNARD (nom d'usage GUIGNARD (EI)) Jonathan
11 rue de la Chilaise, 86170 Neuville-de-Poitou.
Activité : Travaux de plâtrerie. RCS Poitiers 917 824 724.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 21 avril 2025. Liquidateur : Selarl Ekip' prise en la personne de Maître Marie-Adéline Rousselot-Gegoue 5bis Rue des Chardonnerets 86280 Saint-Benoît. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Gauvineau (nom d'usage Gauvineau (EI)) Loic Frederic
rue du Bon endroit, 86200 Loudun.
Activité : Cordonnerie, clefs minute, plaques autos, tampons, cartes de visite, petites maroquinerie, articles de Paris. RCS Poitiers 929 698 124.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 juin 2026. Liquidateur : Selarl Mjo représentée par Maître Frédéric blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SARL GDI ELECTRONIQUE
208 route de Bonnes, 86000 Poitiers.
Activité : Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels. RCS Poitiers 435 000 732.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SARL GESTEA FRANCE
16 square Gambetta, 86100 Châtellerault.
Activité : Activités des sociétés holding. RCS Poitiers 479 214 025.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SAS MLT RÉNOVATION
26 allée des Aulnes, 86580 Vouneuil-sous-Biard.
Activité : Le courtage en conception et travaux immobiliers tous corps d'état auprès des particuliers, professionnels, collectivités et associations (7022z). Vente de biens d'équipement, d'articles et produits de décoration et d'ameublement. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. RCS Poitiers 928 246 404.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Ekip' prise en la personne de Maître Marie-Adéline Rousselot-Gegoue 5bis Rue des Chardonnerets 86280 Saint-Benoît. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SARL LA BELLE AU BOIS DORMANT
Zae les Sogours, 86350 Joussé.
Activité : Commerce de gros (commerce Interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage. RCS Poitiers 404 748 857.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Mjo représentée par Maître Frédéric blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SARL CARPE DIEM
55 place Charles de Gaulle, 86000 Poitiers.
Activité : Restauration traditionnelle. RCS Poitiers 849 669 270.
Jugement du tribunal de Commerce de Poitiers en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Liquidateur : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SARL LGR CHILL
2 boulevard des Frères Lumière, téléport 2, 86360 Chasseneuil-du-Poitou.
Activité : Restaurant rapide sur place et à emporter sans alcool traiteur Sandwicherie pâtisserie. RCS Poitiers 981 391 063.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur : Selarl Ekip' prise en la personne de Maître Marie-Adéline Rousselot-Gegoue 5bis Rue des Chardonnerets 86280 Saint-Benoît. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Ouverture de redressement judiciaire

En date du 21 octobre 2026

Gaudineau (nom d'usage Gaudineau (EI)) Stevie Guy
6 place de l'Église, 86110 Mazeuil.
Activité : Restauration de type rapide. RCS Poitiers 919 611 012.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 21 avril 2025. Mandataire Judiciaire : Selarl Mjo représentée par Maître Frédéric blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Guillot (nom d'usage Guillot (EI)) Nicolas Romain Raymond
1 rue de la Font Forêt, 86150 Moussac.
Activité : Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. RCS Poitiers 788 773 117.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 21 avril 2025. Mandataire Judiciaire : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SARL HDF Restauration
village, 5 Lotissement Vert, 86190 Vouille.
Activité : Restauration de type rapide. RCS Poitiers 902 684 349.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Mandataire Judiciaire : Selarl Ekip' prise en la personne de Maître Marie-Adéline Rousselot-Gegoue 5bis Rue des Chardonnerets 86280 Saint-Benoît,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

SAS LE CHICAGO BY LE FAUTEUIL 54
1 avenue des Grands Philambins, 86360 Chasseneuil-du-Poitou.
Activité : Coiffure. RCS Poitiers 901 665 034.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Mandataire Judiciaire : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

MOUTIER (nom d'usage MOUTIER (EI)) Grégory
2/595 allée de Villenon, 86000 Poitiers.
Activité : Service à la personne. RCS Poitiers 835 232 984.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Mandataire Judiciaire : Selarl Mjo représentée par Maître Frédéric blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Clôture pour insuffisance d'actif

En date du 21 octobre 2026

SAS GREGOIRE MICHEL INFORMATIQUE
28 cité des Gally, 86240 Smarves.
Activité : Traitement de données, hébergement et activités connexes. RCS Poitiers 794 336 958.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SASU SAS Marc CHAUVIN
26 rue des Chilloux, 86440 Migné-Auxances.
Activité : Services d'aménagement paysager. RCS Poitiers 820 386 050.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SARL ARYAN 86
20 rue de l'Église, 86220 Vaux-sur-Vienne.
Activité : Travaux d'installation électrique dans tous locaux. RCS Poitiers 494 543 705.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SARL ABD PATRIMOINE
12 route de Niort, 86400 Savigné.
Activité : Activités des agents et courtiers d'assurances. RCS Poitiers 800 093 411.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SAS NOLITA
250 avenue du 8 mai 1945 Local n° 5, 86000 Poitiers.
Activité : Vente de prêt à porter féminin et d'accessoires. RCS Poitiers 841 752 439.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SARL JCD AGENCEMENTS
37 rue Bernard Palissy, Le Technoforum et 1 Rue Albert Einstein, 86100 Châtellerault.
Activité : Travaux de menuiserie bois et Pvc. RCS Poitiers 799 844 626.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SARL CAFE CANTINE
24 place du Marché, 86160 Gençay.
Activité : Restauration traditionnelle. RCS Poitiers 810 374 173.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SNC CHEZ PHILIPPE
1 rue de la Font Forêt, 86150 Moussac.
Activité : Restauration traditionnelle. RCS Poitiers 813 693 116.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SARL LEGATIKA
32 rue Guillemot, 86100 Châtellerault.
Activité : Débits de boissons. RCS Poitiers 818 769 820.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SARL éOcom
162 avenue de la Libération, 86000 Poitiers.
Activité : Programmation informatique. RCS Poitiers 791 534 571.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

HORTON (nom d'usage HORTON (EI)) Robert Ian
La Chaillochère, 86400 Blanzay.
Activité : Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. RCS Poitiers 492 374 145.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SARL PAUSE VIRTUELLE
11 allée du Haut Poitou, 86360 Chasseneuil-du-Poitou.
Activité : Autres activités récréatives et de loisirs. RCS Poitiers 904 030 004.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SAS DURY-CHAUVEAU
37-39 rue des Trois Pigeons, 86100 Chatellerault.
Activité : Restauration de type traditionnel, plats à emporter et à consommer sur place, traiteur. RCS Poitiers 979 070 257.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

SAS SILS 2LPECO
34 boulevard François Albert, 86000 Poitiers.
Activité : Traduction et interprétation. RCS Poitiers 927 759 324.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire

En date du 29 juillet 2026

SAS ALIPHONE
56 rue du Touffenet, 86000 Poitiers.
Activité : Télécommunications sans fil. RCS Poitiers 420 559 460.
Jugement en date du 29 juillet 2026 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 juillet 2026, et désignant administrateur(s) :Selarl Ajassocies prise en la personne de Maître Serge Preville 10 rue des Grandes Ecoles 86000 Poitiers, avec les pouvoirs d'assister, mandataire(s) judiciaire(s) Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Conversion en liquidation judiciaire

En date du 21 octobre 2026

SARL Menuiserie DUPLENNE
7 rue du Poizoux, 86200 Arçay.
Activité : Travaux de menuiserie bois et Pvc. RCS Poitiers 413 501 479.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire. Liquidateur : Selarl Mjo représentée par Maître Frédéric blanc 7 Promenade des Cours 86000 Poitiers,. Avec poursuite d'activité jusqu'au 23/10/2026.

SARL AK TOULOUSE
38 rue Brûlefer, 93100 Montreuil.
Activité : Commerce de détail. RCS Bobigny 813 239 084.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire. Liquidateur : Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers.

Autre jugement prononçant

En date du 21 octobre 2026

SARL AK MURAT
38 rue Brulefer, 93100 Montreuil.
Activité : Commerce de détail boucherie. RCS Bobigny 794 638 171.
Jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 21 octobre 2026 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers.

SARL AK ANTONY
38 rue Brûlefer, 93100 Montreuil.
Activité : Commerce de détail. RCS Bobigny 813 371 457.
Jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 21 octobre 2026 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers.

SARL AK SAINT-MAURICE
38 rue Brûlefer, 93100 Montreuil.
Activité : Commerce de détail alimentaire de viandes. RCS Bobigny 813 278 355.
Jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 21 octobre 2026 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers.

SARL AK RICHER
38 rue Brulefer, 93100 Montreuil.
Activité : Commerce de détail de viande. RCS Bobigny 813 290 012.
Jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 21 octobre 2026 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers.

SARL AK NICE
38 rue Brûlefer, 93100 Montreuil.
Activité : Commerce de détail. RCS Bobigny 824 474 340.
Jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 21 octobre 2026 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Selarl Actis, représentée par Maître Julie Perrot 67 Bd Chasseigne 86000 Poitiers.

MARCELIN (nom d'usage MARCELIN (EI)) Mauria-Nicka
15 rue des Jacobins, 86000 Poitiers.
Activité : Vente de box de Bubble Tea. RCS Poitiers 937 800 464.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce. Liquidateur : Selarl Ekip' prise en la personne de Maître Marie-Adéline Rousselot-Gegoue 5bis Rue des Chardonnerets 86280 Saint-Benoît.

HENRIQUE (nom d'usage HENRIQUE (EI)) Teddy
7 rue Marcel Paul, 86100 Châtellerault.
Activité : Construction de maisons individuelles. RCS Poitiers 453 549 404.
Jugement en date du 21 octobre 2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce. Liquidateur : Selarl Ekip' prise en la personne de Maître Marie-Adéline Rousselot-Gegoue 5bis Rue des Chardonnerets 86280 Saint-Benoît.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Autre jugement prononçant

En date du 16 septembre 2026

SARL EQUIPE INGENIERIE
zone artisanale du Mortier Ouest, 85610 Cugand.
Activité : Ingénierie, études techniques. RCS La Roche-sur-Yon 504 213 174.
Par jugement en date du 16/09/2026, le Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon a ouvert une procédure de redressement judiciaire, a désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la Selarl pelletier et associes prise en la personne de Maître Nicolas pelletier 52-56 Rue Molière 85000 la roche sur Yon, a ouvert une période d'observation expirant le 25/11/2026, a fixé la date de cessation des paiements le 01/05/2026. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Autre jugement prononçant

En date du 23 septembre 2026

SAS LCDV
48 et 50 Avenue Jacques Coeur, 86000 Poitiers.
Activité : Autres commerces de détail spécialisés divers. RCS Poitiers 800 418 923.
Par jugement en date du 23/09/2026, le Tribunal de Commerce de Nantes a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, a désigné Mandataire Judiciaire la Selarl Frédéric blanc Mjo représentée par Maître Frédéric blanc - 8 Rue Auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1, et a ouvert une période d'observation expirant le 23/03/2027.

CONSTITUTIONS

A2627**042**

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme sociale : société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI AUPETIT JEREMY. Siège social : 1 Allée Fleurie, Les Hommes Guillaume, 86400 Val de Comporté. Objet social : acquisition et gestion immobilières. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Jérémy AUPETIT, demeurant 1 Allée Fleurie, Les Hommes Guillaume 86400 Val de Comporté. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Les autres cessions sont soumises à l'agrément de l'AGE. Immatriculation de la Société au RCS de Poitiers. Pour avis

A2628**681**

SELARL ROBLIN-LAUBERTIE
Notaire
1 avenue Léon Berthier BP 23
37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Valérie ROBLIN-LAUBERTIE notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée 'SELARL ROBLIN-LAUBERTIE' titulaire d'un office notarial dont le siège social est à PREUILLY SUR CLAISE (37290), 1, avenue Leon Berthier, le 16 octobre 2026, il a été constitué une société civile immobilière dénommée : **SCI La Beaugerie**. Objet social : l'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles, la propriété, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous immeubles et terrains qui seront apportés à la SOCIETE ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Siège social : 14 route de la Pointe 86300 BONNES. Capital : 80000 euros. Gérance : Monsieur Corentin DENIS, demeurant à COURCY-AUX-LOGES (45300), 30 bis, L'Arbre Sec, pour une durée illimitée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POITIERS.

Pour avis,
Me Valérie ROBLIN-LAUBERTIE.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2627**296**

S.A. INVEST.

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 14 Route de la Picardière
86130 ST GEORGES LES BAILLARGEAUX
530 749 746 RCS POITIERS

L'Assemblée Générale réunie le 22 septembre 2026 au 14 Route de la Picardiere 86130 ST GEORGES LES BAILLARGEAUX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Stéphane ANDRE, demeurant 14 Route de la Picardière 86130 ST GEORGES LES BAILLARGEAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31 mai 2026. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de POITIERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

TESTAMENT

A2628**531**

Maître Dominique FAVREAU
Notaire associé
à VERRIERES (86)
exerçant au bureau annexe
permanent de GENCAY (86)
14 Route de Civray

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Maître Dominique FAVREAU
14 route de Civray
86160 GENCAY

Par testament du 06/05/2026 déposé le 08/10/2026 au rang des minutes de Maître Dominique FAVREAU, notaire à GENCAY (86160) - 14 route de Civray, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de POITIERS.
Mme PASQUET Thérèse, demeurant 2 rue de la Rochefoucault, 86000 POITIERS, née BILLAUD, le 05/08/1937 à LES EPESSES, décédée le 04/08/2026 à GENCAY, a institué un légataire universel.
Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 21/10/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Maître Dominique FAVREAU

A2628**660**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 janvier 2024,
Mademoiselle **Claude Alice Jeannette BLUSSEAU**, en son vivant retraitée,
demeurant à POITIERS (86000) 2 rue des Gravières Le Clos Gautier.
Née à POITIERS (86000), le 24 février 1936.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à POITIERS (86000) (FRANCE), le 23 juillet 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amélie PINIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Christian CARME, Carole MORIZETSEGUIN, Amélie PINIER et Jean-Baptiste PINEAU», titulaire d'Offices Notariaux à CHAUVIGNY, 2 route de Lussac, et MIGNALOUX-BEAUVOIR, 5 avenue du Parc, le 2 octobre 2026, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Amélie PINIER, Notaire à MIGNALOUX-BEAUVOIR (86550) 5 avenue du Parc, référence CRPCEN : 86083, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de POITIERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

FONDS DE COMMERCE

A2628**579**

Cabinet DAVID-DESCUBES
Maître en droit
128 avenue de la Libération
86000 POITIERS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement, en date à POITIERS du 19/10/2026, enregistré au S.P.F.E DE POITIERS le 21/10/2026 Dossier 2026 00030173 référence 8604P01 2026 A 01301 ;
Monsieur Etienne, Bernard JOLY demeurant 8, Rue Bourcani 86000 POITIERS
a cédé à
Monsieur Mathieu RIPAULT et Madame Nathalie BERTRAND épouse RIPAULT demeurant ensemble 30 Chemin de la Couraterie 86600 COULOMBIERS
Un fonds de commerce d'**ARTICLES POUR FUMEURS PAPETERIE JOURNAUX TABLETTERIE LOTO et GERANCE DE DEBIT DE TABAC dénommé «LE DIPLOMATE»** 33 Rue Carnot 86000 POITIERS, pour lequel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro RCS 522 301 456, moyennant le prix de TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (315 000 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 269 300 € et aux éléments corporels pour 45 700 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 19 octobre 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, par voie d'huissier, dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu.
Cette cession a été négociée par l'intermédiaire du Cabinet DAVID-DESCUBES Spécialiste du Fonds de Commerce - 86000 POITIERS. Tél 05.49.88.05.37 commerce@agence-descubes.fr Web : www.david-descubes.fr

Pour avis
B. DAVID

MODIFICATIONS

A2628**700**

SCP CARME, MORIZET-SEGUIN, PINIER, PINEAU
Notaires associés à CHAUVIGNY
(Vienne) 2 rue de Lussac

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/10/2026, il a été décidé le transfert du siège social de la société dénommée SCI **DL IMMO**, SCI au capital de 120.000,00€, identifiée au SIREN sous le n°502094212, immatriculée au RCS de POITIERS. Nouveau siège social : 2 Ter Rue de la Varenne, 86300 CHAUVIGNY

Pour avis.

A2628**713**

SCP CARME, MORIZET-SEGUIN, PINIER, PINEAU
Notaires associés à CHAUVIGNY
(Vienne) 2 rue de Lussac

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/10/2026, il a été décidé le transfert du siège social de la société dénommée **SCI LES OLIVIERS DE JOUHET**, SCI au capital de 1.000,00€, identifiée au SIREN sous le n°502093842, immatriculée au RCS de POITIERS.
Nouveau siège social : 2 Ter Rue de la Varenne, 86300 CHAUVIGNY.

Pour avis.

A2628**582**

Maître Amélie PINIER Notaire associé à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Vienne)
5 avenue du Parc

Suivant acte reçu par Maître Amélie PINIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Christian CARME, Carole MORIZET-SEGUIN, Amélie PINIER et Jean-Baptiste PINEAU», titulaire d'Offices Notariaux à CHAUVIGNY, 2 route de Lussac, et MIGNALOUX-BEAUVOIR, 5 avenue du Parc, le 23 septembre 2026, enregistré à POITIERS, le 28 septembre 2026, a été constaté concernant la Société dénommée **SCI PJB2A**, dont le siège est à SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE (86160) lieu-dit Chantemerle, identifiée au SIREN sous le numéro 503 407 314 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS :
1°) une augmentation de capital social par voie d'apports en numéraires d'une somme de deux cent trente-neuf mille sept cent vingt euros (239 720,00 eur) :
Apport en numéraire par Madame Marie BROSSARD :
La somme de DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (239 700,00 EUR).
Apport en numéraire par Madame Astrid BELLOUZA :
La somme de DIX EUROS (10,00 EUR).
Apport en numéraire par Madame Agathe AÏT AMRANE :
La somme de DIX EUROS (10,00 EUR).
L'ancien capital est de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Le nouveau capital est de : DEUX CENT QUARANTE MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (240 720,00 EUR).
2°) le changement de dénomination de la société à compter du 17 septembre 2026 :
L'ancienne dénomination est : SCI PJB2A.
La nouvelle dénomination est : SCI DES FALAISES O CLAIN.
3°) le changement de siège social de la société à compter du 17 septembre 2026 :
L'ancien siège social est : SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE (86160), lieu-dit Chantemerle.
Le nouveau siège social est : POITIERS (86000), 19 rue de la Croix Rouge.
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de POITIERS par l'intermédiaire du guichet unique.

Pour avis
Le notaire.

DISSOLUTIONS

A2628**609**

SCEA COLLIN

Société civile
Au capital de 26 843,00 €
Siège social :
1 La Chapelle de Comporté
SAINT-MACOUX
86400 VAL DE COMPORTE
SIREN 422 296 525 RCS POITIERS
Société en liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2026, la collectivité des associés : - a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité de l'article 1844-7 paragraphe 4 du Code Civil ; - a nommé comme Liquidateur Madame Catherine, Marcelle, Michèle ECLERCY épouse MARTIN, demeurant au 1 La Chapelle de Comporté, SAINT-MACOUX 86400 VAL DE COMPORTE et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif; - a décidé de fixer le siège de la liquidation au 1 La Chapelle de Comporté, SAINT-MACOUX 86400 VAL DE COMPORTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Ces modifications prennent effet à compter du 1er août 2026. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de POITIERS.

Pour avis et mention - Le Liquidateur

A2624**579**

Suivant AGE du 1er septembre 2026, les associés de la **SCI DE LA MAUVIE**, La Mauvie, 86500 MONTMORILLON, au capital de 41 010 € RCS POITIERS 503 545 626 ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation sous le régime conventionnel prévu par les statuts. Odette SARRAZIN, demeurant à La Chaise, 86500 MONTMORILLON, a été nommée liquidateur. Toute correspondance et notification seront à effectuer à La Chaise, 86500 MONTMORILLON. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du TC de POITIERS.

Les liquidateurs.

Courrier Journal MEMBRE du réseau ALC RÉGIE

PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT, choisissez un SERVICE PREMIUM pour vos annonces légales : annoncelegale.alcregie.com

Parution ICI + partout en France
Rédigez & facturez EN UN CLIC
Payez EN LIGNE
Attestations INSTANTANÉES
Accès SIMPLIFIÉS

BESOIN D'UNE DÉMO ?
Alexandre TRIPLON
06 98 32 32 97
a.triplon@alcregie.com

Courrier Journal MEMBRE du réseau ALC RÉGIE

2 POSSIBILITÉS
pour publier vos annonces légales dans nos journaux ou sur le web :

PLATEFORME ALC RÉGIE
24h/24 - 7j/7 | CB
annoncelegale.alcregie.com

ENVOI PAR MAIL
Une équipe à votre disposition
annonces.legales@alcregie.com

Besoin d'un renseignement ?
05 56 44 72 24

ALC RÉGIE Régie publicitaire du groupe PMSO

Annonces administratives, judiciaires et légales...
à chacun sa solution !

Destination Santé

Champignons : près de 500 intoxications en septembre et déjà 200 en octobre

En septembre 2026, près de 500 intoxications liées à la cueillette et à la consommation de champignons ont été rapportées aux Centres antipoison, et plus de 200 autres ont déjà été enregistrées depuis le 1er octobre. Les intoxications liées à la consommation de champignons sont principalement dues à la confusion d'une espèce comestible avec une espèce toxique, à une mauvaise conservation des champignons, à la consommation de spécimens en mauvais état, insuffisamment cuits ou consommés en trop grande quantité. « Leurs conséquences sur la santé peuvent être graves, conduire à une hospitalisation voire au décès, rappelle l'Agence nationale de Sécurité sanitaire (Anses).

Troubles digestifs sévères, complications rénales, atteintes du foie pouvant nécessiter une greffe », figurent ainsi sur la longue liste des risques inhérents aux intoxications.

Alors quels sont les réflexes à adopter pour éviter ces empoisonnements ?

Ne ramassez que les champignons que vous connaissez parfaitement : certaines espèces très toxiques ressemblent fortement à des variétés comestibles. Au moindre doute, faites contrôler votre récolte par un pharmacien ou une association de mycologie. Ne consommez pas une récolte si l'un des champignons n'a pas été identifié avec certitude. Enfin ne donnez jamais de champignons cueillis à de jeunes enfants.

Que faire en cas de symptômes ?

Après avoir consommé des champignons de cueillette, des nausées, vomissements, diarrhées, vertiges, tremblements ou troubles de la vue doivent vous alerter. Contactez immédiatement un Centre antipoison, le 15 ou le 112.

Après le sport, buvez à petites gorgées

Pendant l'exercice, le corps perd de l'eau principalement par la transpiration. Plus l'effort est long, intense ou pratiqué par temps chaud, plus ces pertes peuvent être importantes. Or, l'eau joue un rôle essentiel dans la régulation de la température corporelle, la circulation sanguine et le fonctionnement des muscles. Après l'effort, l'objectif est donc de remplacer progressivement les liquides perdus. Avaler rapidement une grande quantité peut donner une sensation de ventre plein, provoquer des ballonnements ou simplement être inconfortable, notamment juste après une activité intense. C'est pourquoi il est plutôt conseillé de boire à petites gorgées, idéalement en plusieurs prises rapprochées.

Eau, petites gorgées… et parfois des électrolytes

Pour une séance classique de moins d'une heure, réalisée dans des conditions normales, l'eau suffit généralement. Les besoins sont très variables selon la température, l'intensité de l'effort et la quantité de sueur produite. L'American College of Sports Medicine rappelle d'ailleurs que la plupart des personnes qui font de l'exercice moins de 60 à 90 minutes dans des conditions normales n'ont pas besoin de boissons spécifiquement enrichies en électrolytes.

Après un effort long, intense ou réalisé dans la chaleur, la situation change. La transpiration entraîne également une perte de sodium. Une boisson contenant des électrolytes, ou simplement un repas normalement salé accompagné d'eau, peut alors contribuer à restaurer l'équilibre hydrique. Autre précaution, il ne sert à rien de se forcer à boire énormément. Une consommation excessive d'eau sur une courte période peut diluer le sodium dans le sang et, dans des situations extrêmes, provoquer une hyponatrémie potentiellement grave. Le but n'est donc pas de boire le plus possible, mais de boire suffisamment.



LeStudio - Phovoir

TOC : pourquoi vérifier 10 fois si la porte est bien fermée….

Il nous est arrivé, à toutes et à tous, de nous demander si la porte était bien fermée avant de partir. Mais ce geste du quotidien peut parfois se transformer en véritable cauchemar. En particulier, précise la psychologue Valérie P., « lorsque le patient en souffre, que ce geste devient envahissant au point d'empêcher de passer à autre chose ». En l'occurrence de partir, non sans avoir réalisé quantité de vérifications aussi irrépressibles qu'incontrôlables….

Un acte censé rassurer…

Les spécialistes parlent ainsi de trouble obsessionnel compulsif (TOC) de vérification. C'est donc d'abord une obsession, à travers des pensées ou des images persistantes qui s'imposent et génèrent des émotions plutôt désagréables. Puis ce sont des compulsions définies comme des comportements répétitifs que l'on se sent obligé d'accomplir, dans l'optique justement de diminuer la détresse causée par l'obsession. Ce qui signifie que ces agissements sont censés rassurer…

Quels déclencheurs ?

Ces TOC traduisent « une anxiété, des angoisses, un besoin de contrôle et ou un sentiment d'insécurité, qu'il soit vécu ou intérieur », énumère la psychologue. Autrement dit, un état émotionnel empreint de doute, de vulnérabilité, voire de peur « sans vraiment que le patient soit en mesure de l'identifier et de le verbaliser ». Parmi les éléments déclencheurs, elle cite également la survenue éventuelle de traumatismes passés. « Par exemple, un cambriolage ou un incendie ».

En venir à bout…

La prise en charge de ces TOC passe par une thérapie cognitivo-comportementale (TCC). Réalisée par un praticien (psychologue…) dûment formé, « son but est de confronter le patient à son angoisse pour la faire diminuer, petit à petit », explique Valérie P.

Tous les jus d'orange se valent-ils ?

Pas simple de s'y retrouver parmi les jus de fruits et a fortiori les jus d'orange, dans les rayons des supermarchés ! Une première information : sur le plan nutritionnel, sachez « qu'un jus de fruits ne remplace en aucun cas un fruit entier ». Et pour cause, ces boissons sont en général « très sucrées et pauvres en fibres. Il en est de même pour les boissons aromatisées aux fruits, les sodas ou les nectars de fruits », lit-on sur le site gouvernemental mangerbouger.fr. Au passage, pour vos achats, n'hésitez pas à recourir au Nutri-Score pour aider au choix des produits les moins sucrés et les plus riches en fibres.

Et les jus maison ?

Qu'en est-il des jus de fruits pressés, réalisés à la maison ? Surprise, ils ne remplacent pas non plus un fruit entier ! En effet, « si vous pressez le fruit, vous allez perdre des fibres par rapport au fruit entier. Or les fibres jouent un rôle dans l'index glycémique ». Elles diminuent l'absorption intestinale du sucre et permettent d'éviter les pics de glycémie.

De la modération

D'une manière générale, le Programme national Nutrition Santé préconise de « limiter le plus possible les jus de fruits, quels qu'ils soient ». Au même titre que « les boissons sucrées, les sodas, même light, et les boissons dites énergisantes qui sont très sucrées ».

Quelles quantités ?

De façon concrète : pas plus d'un verre par jour, pour les adultes et pas plus d'un demi-verre avant 11 ans. De son côté, la Fédération française de cardiologie (FFC) rapportait en 2019 qu'« en petites quantités, il est nettement exagéré de dire que les jus de fruits purs sont aussi néfastes pour la santé que les boissons contenant des sucres ajoutés ». Et de préconiser également de faire preuve « de modération » sur la base d'une étude selon laquelle « les personnes qui boivent des quantités importantes de boissons sucrées, incluant les jus de fruits, sont plus à risque de mourir prématurément ».

LE COUP **DE CŒUR DE LA SEMAINE**


© Manuel Moutier - France Télévisions

Les Disparus des Argonnes

France 2 présente *Les Disparus des Argonnes*, une fiction inspirée de l'affaire des disparus de Mourmelon. En 1981, Gilles, un jeune homme effectuant son service militaire, disparaît alors qu'il devait rentrer en permission. Inquiète, sa mère, Jocelyne, contacte les autorités militaires. Pour ces dernières, aucun doute : son fils a déserté. Mais Jocelyne refuse de croire à cette version et mène ses propres recherches. Très vite, elle découvre que d'autres militaires de la région ont également disparu dans des circonstances similaires. Avec l'aide de leurs familles, elle se lance alors dans un combat acharné pour découvrir la vérité.

Alix Poisson incarne cette mère déterminée à obtenir justice. La série *Les Disparus des Argonnes* est adaptée du roman du même nom de Julie Peyr, lui-même inspiré de faits réels : dans les années 1980, huit appelés du contingent sont portés disparus dans les alentours de Mourmelon, dans la Marne. Malgré des circonstances troubles, l'armée les accuse de désertion, retardant ainsi le lancement d'une enquête officielle. *« C'est un fait divers relativement connu en France, qui reste une énigme puisqu'il n'a jamais été résolu. Ce qui m'a interpellée, c'est que les disparus soient tous des jeunes hommes et que l'institution militaire ait nié qu'ils aient pu disparaître contre leur gré »*, a expliqué Julie Peyr lors d'une conférence de presse au Festival de la fiction de La Rochelle 2026.

Mercredi 4, France 2, 21 h 10

LES ESSENTIELS

| *1917*
6 avril 1917, dans le nord de la France. La reconnaissance aérienne repère un retrait tactique des troupes allemandes pour piéger les Britanniques sur la ligne Hindenburg. Deux jeunes combattants anglais peu expérimentés sont chargés d'aller les prévenir de cette embuscade. Ce film de guerre a été récompensé par trois Oscars en 2020.
Lundi 2, France 3, 21 h 10

| *Lorie : Derrière la positive attitude*
Lorie, la pop star des années 2000, se raconte dans un documentaire tourné durant trois années. La chanteuse revient sur les moments importants de sa vie : le succès, les concerts, mais aussi les désillusions et les drames. Ses parents, amis et artistes témoignent également.
Mardi 3, W9, 21 h 25

| *Cancer : la vie devant*
Aujourd'hui, 67 % des personnes atteintes d'un cancer guérissent et elles seront 80 % en 2040 (d'après l'Institut Gustave Roussy). Pour changer le regard sur la maladie, M6 propose un documentaire événement qui donne la parole à des malades et à leurs proches, célèbres ou anonymes, ainsi qu'à plusieurs médecins.
Mardi 3, M6, 21 h 10

SAMEDI


Le voyageur, France 3

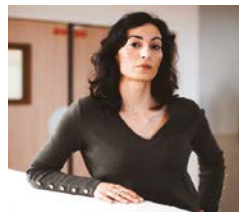
TF1
21.10 DIVERTISSEMENT
STAR ACADEMY
Présenté par Nikos Aliagas
23.45 Star Academy
FRANCE 2
21.10 DIVERTISSEMENT
N'OUBLIEZ PAS LES PARoles
Présenté par Nagui
23.25 Quelle époque !
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
LE VOYAGEUR 10
22.45 Le voyageur, série
CANAL+
21.00 SPORT
RUGBY : PERPIGNAN / TOULON
Top 14 - 8e journée
22.55 Canal Rugby Club, le débrief, mag.
23.15 L'intermédiaire (Relay), film
FRANCE 5
21.05 MAGAZINE
ÉCHAPPÉES BELLES
Présenté par Ismaël Khelifa
22.40 Échappées belles
M6
21.10 SÉRIE
THE ROOKIE - LE FLIC DE LOS ANGELES 10
Avec Alyssa Diaz
22.45 The Rookie - Le flic de Los Angeles, série
ARTE
20.55 DOCUMENTAIRE
DRACULA : LA VÉRITABLE HISTOIRE
22.30 Zombies, doc.

DIMANCHE


Ici et là-bas, TF1

TF1
21.10 FILM
ICI ET LÀ-BAS
23.00 Esprits criminels, série
FRANCE 2
21.10 FILM
FLO
23.20 La foil histoire de la Route du Rhum, doc.
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
LES ENQUÊTES DE VÉRA 10
Avec Brenda Blethyn
22.40 Les enquêtes de Véra
CANAL+
21.05 SPORT
RUGBY : PAU / TOULOUSE
Top 14 - 8e journée
23.00 Canal Rugby Club, le débrief, mag.
23.20 Formule 1 : Grand Prix de Mexico, sport
FRANCE 5
21.05 DOCUMENTAIRE
TRAHISONS, L'ART DE ROMPRE EN POLITIQUE
22.40 Chirac sous les Tropiques, petits arrangements avec la République, doc.
M6
21.10 MAGAZINE
CAPITAL
23.15 Enquête exclusive
ARTE
21.00 FILM
REBECCA
23.05 Dans l'ombre d'Hitchcock, doc.

LUNDI


La terre et le sang, France 2

TF1
21.10 SÉRIE
CAT'S EYES
Avec Camille Lou
22.15 New York, unité spéciale, série
FRANCE 2
21.10 SÉRIE
LA TERRE ET LE SANG 10
22.55 Goldfinger, film
FRANCE 3
21.10 FILM
1917 10
23.10 La ligne bleue, doc.
CANAL+
21.10 SÉRIE
SINGAPURA
Avec Nailia Harzoune
22.45 Spinners, Saison 2 - Épisode 2, série
23.35 Déambulations - Feu Chatterton à l'Espace Niemeyer, spectacle
FRANCE 5
21.05 DOCUMENTAIRE
SUR LE FRONT
Magouilles dans nos étangs
22.55 C ce soir, mag.
M6
21.10 TÉLÉ-RÉALITÉ
L'AMOUR EST DANS LE PRÉ
Présenté par Karine Le Marchand
23.15 L'amour vu du pré
ARTE
20.55 FILM
LA BELLE ÉQUIPE
Avec Jean Gabin
22.40 Confession d'une pécheresse, film

MARDI


Ceux qui comptent, Canal+

TF1
21.10 JEU
KOH-LANTA ALL STARS
Présenté par Denis Brogniart
23.25 Une famille en or, jeu
FRANCE 2
21.10 FILM
THE APPRENTICE
Avec Sebastian Stan
23.05 Spéciale Mid-terms : Trump quitte ou double, doc.
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
ALEX HUGO 10
22.40 Alex Hugo, série
CANAL+
21.10 FILM
CEUX QUI COMPTENT
22.45 Super plan, mag.
23.15 L'affaire Bojarski, film
FRANCE 5
21.10 DOCUMENTAIRE
MIGRAINE : LA FIN DU CASSE-TÊTE ?
21.55 Débat : migraine : la fin du casse-tête ?, , débat
22.55 C ce soir, mag.
M6
21.10 DOCUMENTAIRE
CANCER : LA VIE DEVANT
22.55 Opérations miracles : quand les médecins redonnent de l'espoir, doc.
ARTE
21.00 DOCUMENTAIRE
ARMEMENT EUROPÉEN : DES MILLIARDS POUR QUOI FAIRE ?
22.30 Finlande-Russie : le nouveau front ?, doc.

MERCREDI


Les enfants des autres, Arte

TF1
21.10 SÉRIE
TRACKER 10
22.50 Tracker, série
FRANCE 2
21.10 SÉRIE
LES DISPARUS DES ARGONNES
23.05 L'affaire d'Outreau, doc.
FRANCE 3
21.10 MAGAZINE
DES RACINES & DES AILES
Présenté par Carole Gaessler
23.00 Sans filtre, débat
CANAL+
21.00 SPORT
FOOTBALL : LENS / CÔME
Champions League - 4e journée
22.55 Canal Champions Club le débrief, mag.
FRANCE 5
21.05 MAGAZINE
LA GRANDE LIBRAIRIE
Présenté par Augustin Trapenard
22.40 C ce soir, mag.
M6
21.10 JEU
LA FRANCE A UN INCROYABLE TALENT
Présenté par Karine Le Marchand
22.50 La France a un incroyable talent, ça continue
ARTE
21.00 FILM
LES ENFANTS DES AUTRES
22.40 Trois pères et un bébé, doc.

JEUDI



Le grand concours, TF1

TF1
21.10 DIVERTISSEMENT
LE GRAND CONCOURS
Avec Arthur
23.45 Le grand concours
FRANCE 2
21.10 MAGAZINE
CASH INVESTIGATION
Présenté par Élise Lucet
23.00 Plateau, débat
FRANCE 3
21.10 TÉLÉFILM
MEURTRES À LILLE
Avec Annelise Hesme
22.50 La France en vrai, doc.
CANAL+
21.00 SPORT
FOOTBALL : LEVERKUSEN / MARSEILLE
Europa League - 4e journée
22.55 Soir d'Europe le débrief, mag.
FRANCE 5
21.10 DOCUMENTAIRE
PHARE D'ALEXANDRIE, LES DERNIERS SECRETS
22.40 C ce soir, mag.
M6
21.10 JEU
WANTED : ATTRAPE-MOI SI TU PEUX !
23.20 Wanted, les secrets de cette course folle, jeu
ARTE
20.55 SÉRIE
ANATOMÍA DE UN INSTANTE
22.35 Anatomía de un instante, série

VENDREDI


Super Mario Galaxy…Canal+

TF1
21.10 DIVERTISSEMENT
STAR ACADEMY
Présenté par Nikos Aliagas
23.45 Star Academy
FRANCE 2
21.10 SÉRIE
SIMON COLEMAN
Avec Jean-Michel Tinivelli
22.55 Simon Coleman, série
FRANCE 3
21.10 DIVERTISSEMENT
LA BOÎTE À SECRETS
Présenté par Faustine Bollaert
23.20 La boîte à secrets
CANAL+
21.10 FILM
SUPER MARIO GALAXY, LE FILM
22.45 Cocorico 2, film
FRANCE 5
21.05 FILM
DES HOMMES D'INFLUENCE
Avec Dustin Hoffman
22.40 Catherine Leroy, une Française dans la guerre du Vietnam, doc.
M6
21.10 MAGAZINE
ON N'EST PAS D'ACCORD !
Présenté par Julien Courbet
23.05 On n'est pas d'accord !, mag.
ARTE
20.55 FILM
LA BELLE AFFAIRE
Avec Sandra Hüller
22.45 "Hallelujah" : Leonard Cohen, doc.

Télé Programmes® reproduction interdite Tél. 04 91 27 01 16

NOUS VOUS CONSEILLONS **AUSSI DE REGARDER…**

Le Voyageur ★★



Le capitaine Yann Kandinsky, interprété par Bruno Debrandt, reprend du service. Il a été contacté par Henri Bonnal, un tueur en série qu'il a envoyé derrière les barreaux dans un épisode de 2022. Ce dernier est convaincu que Jacques Augier, un homme rencontré en prison et condamné pour le meurtre de sa femme et de ses deux enfants il y a seize ans, est innocent ! **Samedi 31, France 3, 21 h 10**

Ici et là-bas ★★

Adrien, incarné par Hakim Jemili, vit au Sénégal depuis une quinzaine d'années, jusqu'au jour où un souci de visa le force à revenir en France. Le jeune homme, Africain de cœur, vient chercher de l'aide à Paris auprès de Sékou, joué par Ahmed Sylla, un cousin éloigné de sa femme. Commercial pour une entreprise spécialisée dans les produits de terroir, ce dernier nie à l'inverse ses origines africaines. **Dimanche 1er, TF1, 21 h 10**

Singapura ★★

Canal+ présente la série *Singapura*, adaptée du roman *L'Expatriée* d'Elsa Marpeau. On y suit Justine, journaliste française, sur le point de commencer une nouvelle vie avec sa famille à Singapour. Pour leur arrivée, une fête est organisée par la communauté d'expatriés. Justine va rencontrer Elisa, une femme libre et magnétique. Très vite, Elisa disparaît et un inspecteur est chargé de l'affaire… Naïlia Harzoune incarne Justine. **Lundi 2, Canal+, 21 h 10**

Sur le front ★★



Le magazine d'Hugo Clément s'intéresse à la folie des croisières et dénonce l'impact de ce tourisme de masse sur la planète. Afin de respecter les normes limitant les rejets de soufre dans l'atmosphère, les armateurs ont adopté une nouvelle technique : les laveurs de fumées à eau. Une fois au large, les eaux acides chargées de métaux lourds et de polluants sont rejetées directement dans l'océan. **Lundi 2, France 5, 21 h 05**

Dr Death ★★

Cette minisérie est adaptée d'une terrifiante histoire vraie : celle de Christopher Duntsch. Ce dernier, incarné ici par Joshua Jackson, est un neurochirurgien brillant, dont la réputation n'est plus à faire. Mais derrière ses diplômes prestigieux, ce spécialiste de la colonne vertébrale cache un terrible vice : lors de ses opérations, il ne peut s'empêcher de s'en prendre à ses patients. **Lundi 2, TF1 Séries Films, 21 h 10**

The Apprentice ★★

The Apprentice retrace l'ascension fulgurante de Donald Trump dans les années 70 et 80. C'est dans un club privé de Manhattan que Donald rencontre l'avocat Roy Cohn, connu pour ses méthodes brutales et ses réseaux tentaculaires. Ce dernier devient alors son mentor, lui transmettant ses trois règles qui lui serviront plus tard : attaquer sans relâche, ne jamais reconnaître ses torts et toujours se proclamer vainqueur. **Mardi 3, France 2, 21 h 10**

Alex Hugo ★★



Samuel Le Bihan réalise pour la première fois un épisode d'*Alex Hugo*, dans lequel il retrouve son complice Lionnel Astier. Le personnage d'Angelo est en effet confronté à la disparition inexpliquée de sa compagne. La gendarmerie de Grenoble est mobilisée mais il va solliciter l'aide de son ancien collègue de la police rurale… Alex Hugo part ainsi enquêter dans la vallée de la Romanche. **Mardi 3, France 3, 21 h 10**

Le Phare d'Alexandrie, les derniers secrets ★★

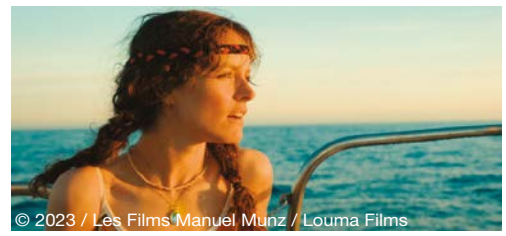
Le célèbre phare d'Alexandrie renaît grâce à une enquête scientifique et des prouesses technologiques. Des vestiges monumentaux du phare, engloutis sous les eaux de la Méditerranée, ont récemment été remontés à la surface, permettant de reconstituer l'histoire de ce monument hors norme de l'Antiquité qui s'élevait à 103 mètres de hauteur. **Jeudi 5, France 5, 21 h 10**

La Belle Affaire ★★

En juillet 1990, l'Allemagne est en pleine réunification. En ex-RDA, les habitants se retrouvent sans emploi les uns après les autres. C'est dans ce climat morose que vivent Maren, Robert et Volker, trois amis de longue date, vont découvrir un véritable trésor au fond d'un bunker : des amas de billets de banque ! Malheureusement, les marks est-allemands ne sont plus en vigueur depuis peu. À moins qu'il soit encore temps de faire le change… **Vendredi 6, Arte, 20 h 55**

COUP **DE PROJECTEUR**

Flo


© 2023 / Les Films Manuel Munz / Louma Films

Les skippers de la Route du Rhum, la course transatlantique en solitaire reliant Saint-Malo à Pointe-à-Pitre, prennent le départ ce dimanche. À cette occasion, France 2 diffuse *Flo*, le biopic hommage à Florence Arthaud, première femme à avoir remporté la célèbre compétition en 1990. Issue d'une famille aisée, la jeune Florence (jouée par Stéphane Caillard) voit son existence basculer à 17 ans, suite à un accident de la route. Après six mois de coma et deux ans de rééducation, la miraculée décide de prendre sa vie en main et de réaliser son rêve : devenir navigatrice. Elle va alors se heurter au machisme ambiant et à l'incompréhension de ses proches… Ce film réalisé par Géraldine Danon, une amie de Florence Arthaud, est librement basé sur le livre de Yann Queffélec, *La Mer et au-delà*. Toutefois, le long métrage a été critiqué par la famille de la navigatrice et son ex-compagnon, Olivier de Kersauson.

Dimanche 1er, France 2, 21 h 10

À VOIR SUR KTO CETTE SEMAINE

| *Sur les chemins de Jeanne* Ce documentaire rend hommage à celle qui a donné son nom aux maisons médicales Jeanne Garnier, une référence dans les soins palliatifs.
Lundi 2, 20 h 35

Éducation Remplacement de Parcoursup, places supplémentaires dans le supérieur, recrutements d'enseignants… Pour Marie-Caroline Missir, du think tank VersLeHaut, les mesures annoncées lundi 26 octobre témoignent d'« une écoute indéniable » de la contestation lycéenne.

« Le gouvernement a répondu concrètement aux demandes des jeunes »

Les annonces gouvernementales de ce lundi 26 octobre sur les lycées et l'enseignement supérieur sont-elles à la hauteur des attentes manifestées par les lycéens depuis un mois ?
Étant donné la situation extrêmement critique, le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de répondre très concrètement aux attentes des lycéens. Je note dans cette réponse une écoute indéniable de ces revendications.
Les remontées des lycéens sur la plateforme mise en place par le ministère de l'éducation nationale début octobre sont prises en compte et analysées. Je n'ai pas de souvenir ces dernières années d'une réaction aussi forte et rapide dans un contexte aussi dégradé. On peut noter aussi que les mesures concernées nécessitent des moyens, ce qui veut dire qu'elles feront l'objet d'amendements au budget en cours d'examen.
Ce qui est très étonnant, c'est la méthode choisie pour communiquer, avec ces annonces qui ont été faites par Matignon à des influenceurs avant les représentants syndicaux, et au moment même où le président de la république vilipendait les réseaux sociaux.

Le remplacement annoncé de Parcoursup, s'il répond aux demandes des syndicats, semble dépasser les attentes exprimées par les 100 000 lycéens qui ont répondu à la concertation en ligne. Ces derniers n'ont en effet placé ce sujet qu'à la sixième position et ne demandaient qu'une amélioration de ce portail d'accès au supérieur. Comment analysez-vous ce choix ?
Effectivement, j'ai été surprise des annonces sur Parcoursup, dans la mesure où l'ensemble des acteurs du supérieur, dont les présidents d'université eux-mêmes, sont unanimes pour dire qu'on ne saurait pas faire sans Parcoursup. Il s'agit donc à mon sens avant tout d'un signal politique.
On sait en réalité que le problème est ailleurs, dans l'engorgement à l'entrée dans le supérieur, dans le manque d'accompagnement à l'orientation tout au long du lycée… La cristallisation sur Parcoursup n'est que l'illustration de la désillusion quant à la promesse de massification de l'accès aux études supérieures.

Quelles limites voyez-vous aux annonces du gouvernement ?
Nous sommes ici dans une réponse extrêmement réactive à la crise, mais qu'en est-il de l'inscription dans le temps long ? D'ailleurs, sur Parcoursup, le gouvernement ne s'engage pas beaucoup car il renvoie à 2028 le remplacement de cette plateforme, c'est-à-dire lorsque ce ne sera plus lui qui sera en responsabilité. Or, nous sommes à un moment où l'éducation a besoin de stabilité, d'un engagement pluriannuel. Certes, l'inscription dans le temps long est difficile dans le contexte politique actuel, à quelques mois de l'élection présidentielle…
Par ailleurs, je vois dans les annonces de ce lundi beaucoup de choses intéressantes concernant l'accompagnement à l'orientation, avec un travail avec l'Onisep, ouvert aux parents, une immersion pour les lycéens dans l'enseignement supérieur.
Mais ce qui m'étonne, c'est que rien de plus sur le sujet ne soit demandé aux enseignants. On se souvient des 54 heures annuelles prévues pour cet accompagnement dans la réforme Blanquer qui ne sont en réalité que partiellement faites. Mais il n'en est pas fait mention cette fois. Cela note bien la ligne de crête sur laquelle se trouve le gouvernement par rapport aux enseignants.
Enfin, si l'on veut s'inscrire dans le long terme, il faut faire attention à ne pas oublier l'école et le collège, qui certes ne bénéficient pas de représentants syndicaux pour porter la voix des élèves, mais qui sont les niveaux les moins bien dotés.

Recueilli par
Clémence Houdaille



Le cortège de la Fage, un syndicat étudiant, lors de la manifestation du 13 octobre, à Paris. Plusieurs mesures pour les lycées et le supérieur ont été annoncées lundi 26 octobre 2026. *Jan Schmidt-Whitley / Le Pictorium/MaxPPP*

Les principales mesures annoncées

Parcoursup : une réforme de la plateforme d'orientation dès 2027, avant son remplacement annoncé en 2028.
Enseignement supérieur : 15 000 places supplémentaires, principalement en BTS et en IUT.
Effectifs par classe : un plafond de 28 élèves en seconde dès la rentrée 2027 dans les lycées les plus défavorisés, avant une généralisation en 2028.
Postes d'enseignants : annulation des 836 suppressions prévues au budget 2027 et création de 500 postes dans les lycées publics.
Rénovation : un plan de 5 milliards d'euros pour les lycées et les universités, essentiellement sous forme de prêts à taux réduit aux collectivités.
Bourses étudiantes : une indexation sur l'inflation.
Baccalauréat : une réflexion sur la suppression du contrôle continu en première et sur l'aménagement des spécialités pour alléger les emplois du temps.
Orientation : un débat sans vote était prévu le 28 octobre à l'Assemblée nationale sur l'accès à l'enseignement supérieur.

PARIS CPCE LA POSTE PL DISPENSE DE TIMBRAGE
Courrier Français
6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110
33525 BRUGES CEDEX - 05.56.44.72.24
Courrier français HEBDOMADAIRE RÉGIONAL